

Procès-verbal de la séance du Conseil communal du jeudi 5 juin 2014

Présidence

Monsieur Jean-David CHAPUIS, Président

Ouverture

Monsieur le Syndic,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,
Messieurs les représentants de la presse,
Chères téléspectatrices, chers téléspectateurs,

Il est 20 heures et donc temps de débiter notre séance du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains.

Je prie notre secrétaire Christine MORLEO de procéder à l'appel.

1. APPEL

Membres excusés :

Mmes et MM. les Conseillers : Anna Rita BARTOLOTTA, Anne-Louise GILLIÉRON, Claude-Anne JAQUIER, Christiane LAYAZ-ROCHAT, Joanne MÜLLER, Monique MÜLLER, Steves BUCHS, Robin DELISLE, Laurent GABELLA, Olivier MAIBACH, Yann MAMIN, Jean-Claude MONNEY, Philipp MÜLLER, Nicola SCHIRINZI et Paul-Arthur TREYVAUD.

Membres absents :

Mme et MM. les Conseillers : Louisa DIAZ, Patrick DERIAZ, Jeyashankar JEYARATNAM et Piero SUTTERLET.

Membres présents	81
Membres excusés	15
Membres absents	4
Effectif actuel	100

**2. APPROBATION DU PV
DU 3 AVRIL 2014**

M. le Président Jean-David CHAPUIS :

Tel que présenté, le procès-verbal **du 3 avril 2014** n'appelle aucun commentaire.

Vote

Il est **approuvé** à l'unanimité avec remerciements à nos secrétaires.

3. DÉMISSION

En date du 7 mai dernier, j'ai reçu le courrier suivant :

Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Municipaux, Mesdames et Messieurs les Conseillères communales et Conseillers communaux,

Quittant la Super-Ville au 30 avril 2014, je me dois de vous faire part de ma démission du Conseil communal pour la date précitée, l'heure étant venue pour moi de poursuivre mon chemin.

J'aimerais en profiter pour remercier tout un chacun – citoyens et élus – investissant temps et énergie pour le bien de la Ville. Ces presque deux années passées parmi vous furent riches en découvertes, en enseignements et quelques fois également en surprises.

Les super-zéros... Les super-héros... (rires dans la salle) Je la refais...

Les super-héros, sans nécessairement disposer de pouvoirs surhumains - j'en n'ai point moi - doivent surtout faire preuve de courage, de ténacité et savoir s'armer de patience – des qualités qui feraient certainement d'eux de bons Conseillers communaux. Mais même les supers-héros doivent parfois être rappelés qu'«un grand pouvoir implique de grandes responsabilités.» (première bande dessinée de Spider-Man).

Je souhaite donc à ce Conseil des discussions et des débats constructifs, sans perdre de vue les enjeux pour la population de la Ville et des environs. Que ce soit en matière d'énergie, d'urbanisme ou encore de qualité de vie, les défis à relever ne manqueront pas dans les années qui viennent. Mais Yverdon a plusieurs atouts à faire valoir, et qui sait, l'un ou l'autre super-héro de passage donnera peut-être un coup de pouce aux autorités de la Ville et à ses citoyens !

Je quitte Yverdon en me réjouissant de vous revoir lors de l'une de mes visites, et me réjouis de suivre les aventures d'une Ville magnifique au super potentiel.

Suivent les salutations d'usage, et c'est signé M. Daniel ANKEN.

M. Daniel ANKEN a accédé à ce Conseil, en cours de la législature, le 7 juin 2012. Durant son mandat, il a participé à quelques commissions ad hoc.

Au nom du Conseil communal, je remercie sincèrement M. Daniel ANKEN pour son engagement au sein de notre Conseil. Je lui souhaite mes meilleurs vœux pour son avenir.

4. ASSERMENTATION

La démission de M. Daniel ANKEN laisse le Conseil communal avec un siège vacant.

M. Luka RADIC, dernier des viennent-ensuite de la liste du parti des Verts a renoncé à siéger au Conseil communal.

Le Bureau électoral a pris acte, dans sa séance du 26 mai dernier, du dépôt de la première liste complémentaire du parti des Verts. Conformément aux articles 67 et 82 de la nouvelle LEDP, les signataires de la liste pour l'élection du 12 mars 2006 déclarent déposer les candidatures suivantes :

1. Monsieur Florent MICHAUD, né en 1986, spécialiste RNI
2. Madame Lydia GUZZARDI, née en 1987, étudiante.

M. Florent MICHAUD, premier de cette liste, né en 1986 et domicilié à la rue des Philosophes 25 à Yverdon-les-Bains, a accepté d'accéder au Conseil communal en remplacement de M. Daniel ANKEN.

Je prie M. Florent MICHAUD de bien vouloir s'approcher de la table et invite notre assemblée à

se lever.

M. Florent MICHAUD, je vais maintenant vous lire le serment se trouvant à l'article 5 du règlement du Conseil communal. Suite à cela, à l'appel de votre nom, je vous prie de lever la main droite et de dire : « Je le promets ».

Lecture du serment par M. le Président Jean-David CHAPUIS.

M. Florent MICHAUD : « Je le promets »

M. le Conseiller, je vous félicite pour votre accession à ce Conseil. Je vous souhaite également la bienvenue et d'y vivre une expérience passionnante et enrichissante. Par l'intermédiaire de nos scrutateurs, je vous remets un règlement du Conseil communal. Je vous invite à reprendre place où bon vous semble.

Je prie l'assemblée de se rasseoir.

**5. COMMUNICATIONS
DU PRÉSIDENT**

*Changement à la tête de
l'UDC yverdonnoise*

En date du 10 avril dernier, nous vous communiquons par courriel le changement à la tête de l'UDC yverdonnoise. M. Roland VILLARD reprend la présidence de ce parti jusqu'à l'assemblée générale de 2015 au moins.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Démission de l'UDC

En date du 14 avril dernier, j'ai reçu un courrier de M. Didier FORESTIER nous informant qu'il avait démissionné du parti UDC et de sa présidence. Il siègera dorénavant à ce Conseil en tant qu'indépendant.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Invitation de l'Amalgame

Lors de notre envoi du 29 avril, nous vous avons fait parvenir une invitation de l'Amalgame valable pour toutes les soirées proposées par la salle en 2014.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

*Courrier de
M. Christian CARRARD*

En date du 25 avril dernier, le Conseil a reçu un courrier de M. Christian CARRARD proposant des solutions pour fluidifier le trafic à l'entrée sud d'Yverdon-les-Bains.

Le Bureau en a pris connaissance dans sa séance du 28 avril 2014. Étant de compétence municipale, il a décidé de le transmettre à la Municipalité pour suite à donner.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

*Courrier de
M. Dan GERBO*

En date du 25 avril également, le Conseil a reçu un courrier de M. Dan GERBO, artiste plasticien, proposant d'installer une œuvre dans notre Ville.

Le Bureau en a pris connaissance dans sa séance du 28 avril 2014. Étant de compétence municipale, il a décidé de le transmettre à la Municipalité pour suite à donner.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

*Courrier de la
Municipalité concernant
le futur règlement du
Conseil communal*

En date du 29 avril dernier, le Bureau du Conseil a reçu un courrier de la Municipalité proposant des articles pour notre futur projet de règlement concernant la récusation et le registre des intérêts, faisant référence à l'article 40j de la nouvelle LC.

Il lui a été répondu le 7 mai dernier.

Pour information, le groupe de travail a terminé sa révision. Il est soumis actuellement à un examen préalable du Service des communes et du logement (SCL). Ensuite, il vous sera envoyé sous la forme d'un préavis, conformément à la procédure habituelle.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

*Pétition de M. Timo
LAUBENHEIMER*

En date du 7 mai dernier, le Conseil a reçu une pétition de M. Timo LAUBENHEIMER concernant l'accès à la rue d'Orbe 14 à 20, munie de 51 signatures demandant l'ouverture dans les deux sens de la rue d'Orbe, entre la place Bel-Air et le parking de la Coop pour les riverains.

Le Bureau en a pris connaissance dans sa séance du 26 mai 2014. Etant de compétence municipale, il a décidé de le transmettre à la Municipalité pour suite à donner.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

*Courrier de
M. Patrick PIGUET*

En date du 13 mai dernier, le Conseil a reçu en copie le courrier de M. Patrick PIGUET concernant les corbeaux freux, faisant suite à la réponse de la Municipalité et à son premier courrier qui nous avait été adressé.

Ce dossier problématique est entre les mains de la Municipalité.

Tous ces courriers ou copies de courrier sont à disposition auprès de nos secrétaires pour consultation.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

*Papillon Festival romand
de Gospel*

Nous vous avons transmis les papillons pour le festival de Gospel Air 2014 qui aura lieu à Yverdon-les-Bains les 28 et 29 juin prochain où pas moins de 30 groupes se produiront sur différentes scènes dans la ville le samedi en journée, le soir à la Marive, le dimanche dans les églises de la Ville et aux alentours ainsi que dans les homes, les hôpitaux et autres établissements médico-sociaux de la région.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Quartiers solidaires

Nos huissiers vous ont distribué ce soir « Quartiers solidaires », un journal expliquant les démarches communautaires et la création des quartiers solidaires, comme ceux créés à Yverdon-les-Bains (Villette/Sous-Bois et Pierre-de-Savoie).

Au besoin, des exemplaires supplémentaires sont à votre disposition au bureau du JECOS à la rue de Neuchâtel 2.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Décès

Le Bureau du Conseil communal a eu la tristesse d'apprendre le mois dernier le décès de Mme Irène CHEVALLEY, maman de notre amie et collègue, Mme la Conseillère Catherine CHEVALLEY, ainsi que de M. Gérard JUNOD, Conseiller communal de 1985 à 2008 et Président

de cette assemblée en 1994.

Madame la Conseillère, chère famille JUNOD, nous sommes de tout cœur avec vous en ces moments douloureux. Au nom du Conseil communal, je vous adresse, à vous et vos familles, mes plus sincères condoléances.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Au point 18 de notre ordre du jour, nous entendrons :

- Une Motion de Mme la Conseillère Valérie JAGGI WEPF
- Deux Questions de Mme la Conseillère Valérie JAGGI WEPF
- Une Question de M. le Conseiller Pascal GAFNER
- Un Postulat de Mme la Conseillère Emilienne WAGNIÈRE
- Une Interpellation de M. le Conseiller Maximilien BERNHARD
- Une Interpellation de M. le Conseiller Pierre DESSEMONTET
- Une Question de Mme la Conseillère Catherine CHEVALLEY
- Une Question de Mme la Conseillère Pierrette ROULET-GRIN

**6. COMMUNICATIONS
DE LA MUNICIPALITÉ**

M. le Président Jean-David CHAPUIS :

Nous prenons acte de la communication CO14.02 du 16 avril concernant le rapport 2013 de la Commission consultative des énergies et du bulletin d'informations n° 3 de mai 2014.

La Municipalité a-t-elle d'autres communications à transmettre à notre Conseil ?

M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL :

Non, M. le Président.

**7. NOMINATIONS D'UN
MEMBRE ET D'UN
MEMBRE SUPPLÉANT
À LA COMMISSION
DES AFFAIRES
IMMOBILIÈRES**

M. le Président Jean-David CHAPUIS :

En date du 27 mars, nous avons reçu la démission de M. Pascal BLUM comme membre de la Commission des affaires immobilières.

Cette commission se retrouve avec un siège à repourvoir. J'attends donc des propositions de la part de l'assemblée.

M. le Conseiller Giancarlo VALCESCHINI :

Le groupe socialiste a l'avantage de vous proposer la candidature de M. Daniel BURDET en remplacement de M. Pascal BLUM comme membre de la commission, et dans la foulée, vous propose également la candidature de Mme Marceline MILLIoud comme suppléante.

M. le Président Jean-David CHAPUIS :

Merci M. le Conseiller, comme il y a deux candidatures pour deux postes à repourvoir, je vous propose, sauf avis contraire, de voter à main levée.

Vote à main levée

A l'unanimité, **M. Daniel BURDET est élu** membre et **Mme Marceline MILLIoud est élue**

membre suppléante de la Commission des affaires immobilières.

La Commission des affaires immobilières est donc à nouveau complète. Je vous félicite pour votre élection et vous souhaite beaucoup de plaisir au sein de cette commission.

**8. NOMINATION D'UN
MEMBRE À LA
COMMISSION DES
PÉTITIONS**

M. le Président Jean-David CHAPUIS :

Suite à la démission de M. Didier FORESTIER du parti UDC, plusieurs commissions se retrouvent avec un siège vacant.

La Commission des pétitions se retrouve donc avec un siège à repourvoir comme membre. J'attends donc des propositions de la part de l'assemblée.

M. le Conseiller Roland VILLARD :

J'ai l'honneur, pour le groupe UDC, de vous proposer Mme Emilienne WAGNIÈRE comme membre à la Commission des pétitions.

M. le Président Jean-David CHAPUIS :

Merci M. le Conseiller, comme il y a une candidature pour un poste à repourvoir, je vous propose, sauf avis contraire, de voter à main levée.

Vote à main levée

A l'unanimité, **Mme Emilienne WAGNIÈRE est élue** membre de la Commission des pétitions.

La Commission des pétitions est à nouveau complète. Je vous félicite pour votre élection et vous souhaite beaucoup de plaisir au sein de cette commission.

**9. NOMINATION D'UN
MEMBRE SUPPLÉANT
À LA COMMISSION
DES FINANCES**

M. le Président Jean-David CHAPUIS :

La Commission des finances se retrouve avec un siège à repourvoir comme membre suppléant. J'attends des propositions de la part de l'assemblée.

M. le Conseiller Roland VILLARD :

J'ai l'honneur de vous proposer M. Nicola SCHIRINZI pour le poste de suppléant à la Commission des finances.

M. le Président Jean-David CHAPUIS :

Merci M. le Conseiller, étant donné qu'il n'y a qu'une candidature pour un poste, je vous propose, sauf avis contraire, de voter à main levée.

Vote à main levée

A l'unanimité, **M. Nicola SCHIRINZI est élu** membre suppléant de la Commission des finances.

La Commission des finances est à nouveau complète. Je vous féliciterai la prochaine fois vu que vous n'êtes pas là ce soir (*rires dans la salle*) et vous souhaite plein de plaisir au sein de cette commission.

**10. NOMINATION D'UN
MEMBRE SUPPLÉANT
À LA COMMISSION
COMMUNALE DE
RECOURS**

M. le Président Jean-David CHAPUIS :

La Commission communale de recours se retrouve avec un siège à repourvoir comme membre suppléant. J'attends des propositions de l'assemblée.

M. le Conseiller Roland VILLARD :

J'ai l'honneur de vous proposer M. Nicolas DURUSSEL comme membre suppléant de la Commission des recours.

M. le Président Jean-David CHAPUIS :

Merci M. le Conseiller, comme il y a une candidature pour un poste à repourvoir, je vous propose, sauf avis contraire, de voter à main levée.

Vote à main levée

A l'unanimité, **M. Nicolas DURUSSEL est élu** membre suppléant de la Commission communale de recours.

La Commission communale de recours est à nouveau complète. Je vous félicite pour votre élection et vous souhaite beaucoup de plaisir au sein de cette commission.

**11. PRÉAVIS
N° PR14.07PR**

CONCERNANT UNE DEMANDE D'AUTORISATION D'ACQUISITION DE LA PARCELLE 3012, PRAZ BURMEZ, DANS LE CADRE DE LA COPROPRIÉTÉ DU PARC SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE, POUR UN MONTANT DE FR. 960'000.--.

 M. PASCAL GAFNER, PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DES AFFAIRES IMMOBILIÈRES, RAPPORTEUR.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la commission, M. Pascal GAFNER ne donne lecture que des conclusions du rapport et précise qu'une erreur s'est cependant produite lors de la rédaction des conclusions de ce rapport. En effet, la convention régie entre la Commune d'Yverdon-les-Bains et la Commune de Gressy, disponible sur le site internet de la Ville d'Yverdon-les-Bains sous le préavis PR10.08PR est erronée. Elle ne correspond pas à la convention adoptée par ce Conseil en sa séance du 25 mars 2010. N'ayant eu l'information que hier soir de la part du greffe communal, il n'a malheureusement pas pu prévenir cette commission ainsi que les présidents de groupe.

Les conclusions de ce rapport deviennent donc caduques. L'article 18 de la convention officielle est rédigé comme suit :

Art. 18 Esserts communaux

Lorsqu'une parcelle communale devient libre, elle est proposée en priorité aux agriculteurs domiciliés sur le territoire de la nouvelle commune.

Étant face à un problème dans la rédaction des conclusions, je me tourne donc vers la Municipalité pour, d'une part nous apporter les précisions sur la mise en ligne des conventions qui s'avèrent n'être pas les définitives, et enfin si le renvoi de ce préavis à une prochaine séance du Conseil communal doit être demandé selon l'article 79 de notre règlement avec une nouvelle convocation de la commission pour reconsidérer ses conclusions.

M. le Président Jean-David CHAPUIS :

La discussion est ouverte sur l'article 1.

Discussion sur article 1

M. le Conseiller Philippe GRUET :

M'appuyant sur les archives de la Commune d'Yverdon, car à Yverdon elles ne sont pas perdues, mais sur le site de la Commune, elles ne sont pas toujours justes. Je suis intervenu auprès de la Commission des affaires immobilières et de la Commission de gestion, en faisant remarquer que pour ce préavis, on ne respectait pas la convention de fusion. Et bien Mesdames, Messieurs, ce n'est pas le cas puisque comme M. GAFNER vous l'a dit, la convention est respectée.

Mais je tire les mêmes conclusions que M. GAFNER et j'espère qu'on refuse ce préavis et qui repasse en commission pour la prochaine fois.

M. le Conseiller Vassilis VENIZELOS :

Permettez-moi d'avoir un avis contraire à ce qui vient d'être exprimé. En effet j'ai le sentiment que la commission a émis un vœu, ensuite la Municipalité est libre de suivre ce vœu ou non, cela ne remet, à mon sens, pas en question les conclusions et la position de la commission. Il est vrai que la commission aurait souhaité finalement qu'une solution favorable soit trouvée à cette problématique. J'imagine que la Municipalité aura des éléments à nous transmettre pour nous expliquer comment elle entend régler ce problème. Mais à mon sens, ce nouvel élément ne remet pas en question l'ensemble du préavis.

Donc pour ma part, je vous invite à entrer en matière sur ce préavis, à soutenir les différents articles tels qu'ils sont présentés, sous réserve des explications qui vont nous être fournies très certainement par la Municipalité.

M. le Conseiller Pierre CHERBUIN :

Permettez-moi juste de différencier les deux éléments qui sont soumis à notre appréciation. D'un premier point, et c'est l'objet du préavis, c'est une transaction foncière pour laquelle l'autorisation de notre Conseil est requise. Et dans un deuxième élément, il s'agit d'une question de gestion de biens communaux qui relève très clairement de la compétence municipale.

Le fait que par une erreur, le site internet contienne une mauvaise version d'une convention de fusion, n'est pas significatif dans la répartition des tâches entre les deux organes. Donc dans ce sens-là, nous pouvons regretter l'imprécision des références sur lesquelles le préavis se base, par contre nous devons nous tenir aux strictes compétences et devoirs de décision qui relèvent de notre Conseil.

Donc notre groupe soutiendra le préavis.

M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL :

Oui, Mmes et MM. les Conseillers, on dit qu'il faut toujours se méfier de ce qu'on trouve sur internet et cela se vérifie encore une fois. Mais permettez-moi tout d'abord de vous prier d'excuser cette erreur qui se trouve sur le site. Effectivement la convention qui est annexée au préavis, qui lui est juste, n'est pas la bonne version de cette convention. Et nous avons fait des recherches tout l'après-midi pour savoir ce qui s'était passé. Alors on ne sait pas très bien comment c'est possible, mais c'est arrivé. Par contre, on est allé voir, et c'est ce qui nous inquiétait le plus, vérifier que le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains et le Conseil général de Gressy avaient bien, à l'époque, voté sur le bon texte de la bonne convention et non sur ce texte erroné, auquel cas, nous aurions eu un plus gros problème.

On a pu faire cette vérification, on est sûr et certain que les textes qui ont été votés sont les bons, d'autant plus qu'ils correspondent exactement au texte qui a été soumis aux deux populations, du village et de la ville. Donc on est assuré que le texte de la convention tel que l'a cité tout à l'heure, M. GAFNER, donc l'article 18 tel qu'il est officiel, est bien celui qui a été voté. Donc j'ai tous les documents ici, tous les originaux et si vous le souhaitez, vous pouvez venir le vérifier.

Encore une fois, je vous prie d'excuser cette erreur, mais c'est les textes officiels qui font foi et évidemment pas ce qu'on trouve sur internet.

Maintenant en ce qui concerne le fait de savoir s'il faut renvoyer de nouveau à la Commission des affaires immobilières ou non, la Municipalité évidemment, est d'avis que ce n'est pas le cas. Il s'agit d'une erreur qui ne porte pas à conséquence sur le corps, le cœur du préavis, c'est le vœu de la commission qui, de ce fait-là, est erroné, mais sans qu'elle ait pu le détecter auparavant et donc je vous invite à poursuivre la discussion, le débat et à voter ce préavis, pour ou contre, ça vous le déciderez, mais en tout cas à entrer en matière.

M. le Conseiller Philippe GRUET :

Je dois dire que je n'interviens pas à mon nom, mais au nom de l'association du Patai et des habitants de Gressy, pour donner quelques précisions par rapport à cet échange ou cette vente de terrain. Les surfaces vendues en compensation, qui représentent 5,6 hectares, environ un sixième d'une exploitation moyenne vaudoise, sont toutes exploitées par les agriculteurs de Gressy. Les exploitants d'Yverdon bénéficient actuellement de deux à quatre fois plus de terrains communaux que les exploitants de Gressy.

Par conséquent, je demande à la Municipalité de bien vouloir avoir le courage de redistribuer les terrains communaux équitablement à chaque exploitant. En effet, dans sa réponse à la Commission de gestion « Observation 1.2 Attribution des terrains communaux » la Municipalité écrit : « *La politique communale d'Yverdon-les-Bains se doit de traiter de manière identique l'ensemble des concitoyens, en leur attribuant les mêmes droits et obligations.* »

Donc, je ne suis pas contre ce préavis, mais j'espère que la Municipalité d'Yverdon ait le courage d'aller jusqu'au bout.

M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL :

Oui, alors tout d'abord que les choses soient claires, Mmes et MM, les Conseillers, c'est que nous avons effectivement respecté la convention de fusion entre Gressy et Yverdon-les-Bains. Je crois que les choses sont claires ce soir. Et je comprends mieux, M. le Conseiller GRUET, lorsque nous avons eu des discussions auparavant, cette incompréhension que nous avons, enfin on ne parlait pas du même texte, et j'avais l'impression qu'on avait respecté les choses, vous aviez l'impression que nous ne les avions pas respectées, mais on ne se référait pas au même texte.

Maintenant en ce qui concerne le traitement des agriculteurs entre eux évidemment, jusqu'à la fusion avec Gressy, nous avons traité équitablement, et je crois que c'est le cas aujourd'hui, on n'est pas à l'hectare près, mais on essaie de le faire dans toute la mesure du possible. On traite équitablement, on traitait équitablement les agriculteurs domiciliés sur le territoire de l'ancienne commune d'Yverdon-les-Bains. Il en ira de même évidemment par la suite avec l'ensemble des agriculteurs de la nouvelle commune, soyez rassuré. Vous savez par contre très bien que nous ne pouvons pas faire les choses n'importe comment, le droit foncier rural étant ce qu'il est, les dispositions légales et réglementaires en ce qui concerne les baux à loyer pour les domaines agricoles étant ce qu'ils sont. Ils fixent quand même des délais relativement longs, mais chaque fois que nous le pourrons, et chaque fois que des baux se libéreront, et bien nous serons attentifs à ce que les agriculteurs de l'ancienne commune de Gressy soient traités de la même manière que ceux d'Yverdon.

M. le Président Jean-David CHAPUIS :

La parole n'est plus demandée. La discussion est close, nous votons.

Vote

L'article 1 est accepté à une confortable majorité, avec quelques abstentions et quelques avis contraires.

<i>Discussion sur article 2</i>	La parole n'est pas demandée.
Vote	L'article 2 est accepté à une confortable majorité.
<i>Discussion sur article 3</i>	La parole n'est pas demandée.
Vote	L'article 3 est accepté à une grande majorité.
<i>Discussion sur l'ensemble du préavis</i> Vote	La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons. Le PR14.07PR est accepté à une grande majorité. Le Président remercie la Commission des affaires immobilières pour son travail.
Décision du Conseil	<p style="text-align: center;">Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains, sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de la Commission des affaires immobilières, et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, décide :</p> <p><u>Article 1 :</u> La Municipalité est autorisée à acquérir la parcelle 3012 au prorata de ses parts de copropriété au Parc scientifique et technologique, soit pour 49.52% de l'ensemble ;</p> <p><u>Article 2 :</u> Un crédit d'investissement de Fr. 960'000.-- lui est accordé à cet effet ;</p> <p><u>Article 3 :</u> La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte n° 1104 « Achat parcelle 3012 –PST ».</p> <hr style="width: 40%; margin: 20px auto;"/>
12. PRÉAVIS <u>N° PR14.08PR</u>	<p>CONCERNANT</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'ADOPTION DU PLAN D'AMÉNAGEMENT DE LA LIAISON MOBILITÉ DOUCE ENTRE CLENDY ET CHAMP-PITTET ; • UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE FR. 150'000.-- POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU CHEMIN. <p> M. STÉPHANE BALET, RAPPORTEUR.</p>
<i>Composition de la commission</i>	<p>Mmes et MM. les Conseillers Carmen TANNER, Emilienne WAGNIÈRE, Guy ANGÉLOZ, Stéphane BALET, Maximilien BERNHARD, Thierry GABERELL remplaçant Jean-Claude PEREY, Thomas JENNI et Walter MÜLLER.</p> <p>Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la commission, M. Stéphane BALET ne donne lecture que des conclusions du rapport après un petit complément par rapport au vœu qui y apparaît. On sait que la cadence à la demi-heure pour la desserte de Champ-Pittet va probablement arriver lors du prochain changement d'horaire. Ce qui va certainement inciter un nombre croissant d'étudiants à prendre le train pour se rendre soit à la HEIG-VD, soit au gymnase d'Yverdon. Et donc du coup, à certaines périodes de l'année, une partie du tracé sera dans l'obscurité et la commission s'est dit que ce serait peut-être bien de réfléchir à un éclairage le long, en tout cas, du chemin qui monte jusqu'au gymnase. D'autant plus que c'est assez pentu et puis qu'en hiver ça peut être aussi partiellement gelé.</p>

	<u>M. le Président Jean-David CHAPUIS :</u>
<i>Discussion sur article 1</i>	La parole n'est pas demandée.
Vote	L'article 1 est accepté à l'unanimité.
<i>Discussion sur article 2</i>	La parole n'est pas demandée.
Vote	L'article 2 est accepté à l'unanimité.
<i>Discussion sur article 3</i>	La parole n'est pas demandée.
Vote	L'article 3 est accepté à l'unanimité.
<i>Discussion sur article 4</i>	La parole n'est pas demandée.
Vote	L'article 4 est accepté à l'unanimité.
<i>Discussion sur l'ensemble du préavis</i>	La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.
Vote	Le PR14.08PR est accepté à l'unanimité.
	Le Président remercie la commission pour son travail.
Décision du Conseil	<p style="text-align: center;">Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains, sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa commission, et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, décide :</p> <p><u>Article 1 :</u> Le Plan d'aménagement de la liaison mobilité douce « Secteur Clendy – Champ-Pittet » est adopté ;</p> <p><u>Article 2 :</u> La Municipalité est autorisée à entreprendre les travaux ;</p> <p><u>Article 3 :</u> Un crédit d'investissement de Fr. 150'000.-- lui est accordé à cet effet ;</p> <p><u>Article 4 :</u> La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte n° 1326 « MD Clendy-Champ-Pittet » et amortie en 10 ans au plus.</p> <hr style="width: 40%; margin: 20px auto;"/>
13. <u>PRÉAVIS</u> <u>N° PR14.09PR</u>	<p>CONCERNANT</p> <ul style="list-style-type: none"> • UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'ÉTUDES DE FR. 660'000.-- POUR LA RÉVISION CONJOINTE DU PLAN DIRECTEUR COMMUNAL (PDCOM) (INCLUANT LE PLAN DIRECTEUR DES ÉNERGIES) ET DU PLAN GÉNÉRAL D'AFFECTATION (PGA) ; • LA RÉPONSE À LA MOTION DE MME LA CONSEILLÈRE P. ROULET-GRIN DU 2 FÉVRIER 2012 « POUR UNE GESTION COHÉRENTE DU DÉVELOPPEMENT D'YVERDON-LES-BAINS ». <p> M. BART WIND, RAPPORTEUR.</p>
<i>Composition de la commission</i>	Mmes et MM. les Conseillers Hélène GRAND, Pierrette ROULET-GRIN, Thierry GABERELL, Pascal GAFNER, Jacques LEVAILLANT, Patrice PITTORI, Vassilis VENIZELOS et Bart WIND.
	Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la commission,

M. Bart WIND ne donne lecture que des conclusions du rapport.

M. le Président Jean-David CHAPUIS :

Discussion sur article 1

La discussion est ouverte sur l'article 1.

Mme la Conseillère Pierrette ROULET-GRIN :

Je me réjouis et je remercie la Municipalité d'avoir mis sur le métier cette importante opération qui fait suite à la motion déposée le 2 février 2012, et qui fait suite également à la lettre et la planification demandée par Mme la Conseillère d'État alors en charge du dossier en mars 2013.

On sait que cette opération est relativement ardue, longue, d'ailleurs le descriptif et le planning démontrent bien qu'après notre acceptation, que je recommande à tous, le Conseil communal aura, après la consultation publique de l'été 2016 qui est la prochaine étape, le Conseil communal aura à se pencher là-dessus au printemps 2017, certains d'entre nous ne serons peut-être plus ici à ce moment-là, mais l'approbation par le Conseil d'État donnera validité à cet objet en automne 2017 si tout va bien.

Ce que je souhaite c'est que la Municipalité informe véritablement et suive à la lettre les prescriptions qui figurent dans la LATC pour que chacun des habitants de cette Ville puisse participer, puisse donner des remarques, et que ces remarques soient entendues par notre exécutif. Mais je remercie la Municipalité d'avoir mis cet objet devant notre Conseil.

M. le Président Jean-David CHAPUIS :

La parole n'est plus demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

L'article 1 est accepté à l'unanimité.

Discussion sur article 2

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 2 est accepté à l'unanimité.

Discussion sur article 3

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 3 est accepté à l'unanimité.

Discussion sur article 4

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 4 est accepté à l'unanimité.

*Discussion sur
l'ensemble du préavis*

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

Le PR14.09PR est accepté à l'unanimité.

Le Président remercie la commission pour son travail.

Décision du Conseil

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

- Article 1 : La Municipalité est autorisée à entreprendre l'étude conjointe de la révision du plan directeur communal, du plan général d'affectation et du plan directeur des énergies ;
- Article 2 : Un crédit d'études de Fr. 660'000.-- lui est accordé à cet effet.
- Article 3 : La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée sur le compte n° 1327 « Révision PDCOM et PGA » et amortie sur 5 ans au plus.
- Article 4 : Le présent rapport est considéré comme la réponse à la motion de Mme la Conseillère P. Roulet-Grin « Pour une gestion cohérente du développement d'Yverdon-les-Bains » développée et validée lors de la séance du Conseil communal le 2 février 2012.

14. PRÉAVIS
N° PR14.11PR

Composition de la commission

CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE FR. 1'300'000.-- POUR L'ACQUISITION DE VÉHICULES ET MACHINES-OUTILS POUR LA PÉRIODE 2014-2015.

🗨 M. DANIEL HOFMANN, RAPPORTEUR.

MM. les Conseillers Daniel BURDET, Michel DUBEY remplaçant Nicola SCHIRINZI, Jacques FIVAZ, Christian GIROUD, Daniel HOFMANN, Nunzio INDULSI, Thomas JENNI, et Walter MÜLLER.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la commission, M. Daniel HOFMANN ne donne lecture que des conclusions du rapport.

M. le Président Jean-David CHAPUIS :

Discussion sur article 1

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 1 est accepté à l'unanimité avec quelques abstentions.

Discussion sur article 2

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 2 est accepté à l'unanimité avec quelques abstentions.

Discussion sur article 3

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 3 est accepté à l'unanimité avec quelques abstentions.

Discussion sur l'ensemble du préavis

Vote

La parole n'est pas demandée. La discussion est close, nous votons.

Le PR14.11PR est accepté à l'unanimité avec quelques abstentions.

Le Président remercie la commission pour son travail.

Décision du Conseil

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

Article 1 : La Municipalité est autorisée à acquérir le parc de véhicules et d'engins inventoriés ;

Article 2 : Un crédit d'investissement de Fr. 1'300'000.-- lui est accordé à cet effet ;

Article 3 : La dépense sera financée par la trésorerie générale et répartie sur les comptes suivants :

- N° 6415 « Véhicules STE 2014 » pour Fr. 822'000.--
- N° 6808 « Véhicules SEY 2014 » pour Fr. 232'000.--
- N° 6302 « Véhicules URBAT 2014 » pour Fr. 130'000.--
- N° 6502 « Véhicule JECOS 2014 » pour Fr. 46'000.--
- N° 6610 « Véhicule PNV 2014 » pour Fr. 70'000.--

15. PRÉAVIS
N° PR14.12PR

CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE FR. 680'000.-- POUR LES TRAVAUX DE REMISE EN ÉTAT DU TEMPLE PESTALOZZI.

🗨️ MME ANNE GANDER, RAPPOTRICE.

Composition de la commission

Mmes et MM. les Conseillers Elisabeth DESCAMPS, Anne GANDER, Christiane LAYAZ-ROCHAT, Emilienne WAGNIÈRE, David GRANDJEAN, Philippe GUIGNARD, Thomas JENNI et Jean-Claude MONNEY.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la commission, Mme Anne GANDER ne donne lecture que des conclusions du rapport.

M. le Président Jean-David CHAPUIS :

Discussion sur article 1

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 1 est accepté à l'unanimité.

Discussion sur article 2

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 2 est accepté à l'unanimité.

Discussion sur article 3

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 3 est accepté à l'unanimité.

Discussion sur l'ensemble du préavis

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

Le PR14.12PR est accepté à l'unanimité.

Le Président remercie la commission pour son travail.

Décision du Conseil

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

Article 1 : La Municipalité est autorisée à entreprendre les travaux de remise en état du Temple Pestalozzi ;

Article 2 : Un crédit d'investissement de Fr. 680'000.-- lui est accordé à cet effet ;

Article 3 : La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte N° 3311 « Remise en état Temple » et amortie en 20 ans au plus.

16. PRÉAVIS
N° PR14.14PR

CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE FR. 233'000.-- POUR LE REMPLACEMENT DES CONDUITES D'EAU ET DE GAZ, LA POSE DE TUBES ÉLECTRIQUES ET LE REMPLACEMENT DES CANDÉLABRES AU CHEMIN DES ROSES.

 **M. OLIVIER DI PRINZIO, RAPPORTEUR.**

Composition de la commission

Mme et MM. les Conseillers Valérie DUVOISIN, Steves BUCHS, Pierre CHERBUIN, Olivier DI PRINZIO, Michel DUBEY, Olivier MAIBACH, Marc NICODET et Gnanaseelan SUBRAMANIAM.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la commission, M. Olivier DI PRINZIO ne donne lecture que du vœu et la conclusion du rapport.

M. le Président Jean-David CHAPUIS :

Discussion sur article 1

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 1 est accepté à la quasi-unanimité.

Discussion sur article 2

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 2 est accepté à l'unanimité.

Discussion sur article 3

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 3 est accepté à l'unanimité.

Discussion sur l'ensemble du préavis

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

Le PR14.14PR est accepté à une grande majorité.

Le Président remercie la commission pour son travail.

Décision du Conseil

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

Article 1 : La Municipalité est autorisée à réaliser les travaux de remplacement des conduites d'eau et de gaz, la pose de tubes électriques et le remplacement des candélabres au chemin des Roses ;

Article 2 : Un crédit d'investissement de Fr. 233'000.-- lui est accordé à cet effet ;

Article 3 : La dépense est financée par la trésorerie générale et imputée sur le compte « Infrastructures ch. des Roses » n° 4021 et amortie de la manière suivante :

- Réseau d'eau : Fr. 92'500.-- par prélèvement au fonds de renouvellement, compte n° 928'1801 ;
- Réseau de gaz : Fr. 83'500.-- par prélèvement au fonds de renouvellement, compte n° 928'1801.1 ;
- Réseau électrique : Fr. 41'500.-- par prélèvement au fonds de renouvellement, compte n° 928'1801.2 ;
- Réseau éclairage public : Fr. 15'500.-- par prélèvement au fonds de renouvellement, compte n° 928.1801.3.

17. PRÉAVIS
N° PR14.17PR

CONCERNANT UNE DEMANDE DE RENOUELEMENT DE CAUTIONNEMENT POUR LE TENNIS CLUB D'YVERDON-LES-BAINS POUR UN MONTANT DE FR. 940'000.--.

☒ M. ROLAND VILLARD, PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DES FINANCES, RAPPORTEUR.

M. le Conseiller Roland VILLARD :

La commission se montre préoccupée par le niveau d'endettement du Tennis Club. En effet, le montant de cette dette se situe actuellement à environ Fr. 1'600'000.--. Le remboursement actuel se situe à environ Fr. 36'000.- par année.

De plus, il n'y a actuellement aucun fonds de renouvellement pour les bâtiments et les infrastructures, ce qui, bien sûr, n'est pas une situation idéale pour le futur. Si le club devait faire face à de lourds investissements, il ne pourrait les assumer tout seul.

Une somme de Fr. 12'000.- par année est budgétisée pour les travaux courants et les urgences.

Les recettes ont tendance à diminuer, chose guère encourageante pour l'avenir et pour la santé financière du Tennis Club.

Néanmoins, le nouveau comité est conscient de la situation et des enjeux pour l'avenir. Il travaille notamment à réduire les charges d'exploitation et à rendre l'association plus efficace.

Parallèlement, la direction travaille sur une augmentation des revenus en cherchant de nouveaux sponsors, en fidélisant les membres et en recrutant de nouveaux.

De plus, le contrat de bail à loyer du restaurant arrive à échéance en 2016 et sera vraisemblablement renégocié.

Fort de 400 membres, le Tennis Club est un acteur sportif important pour la cité thermale. Ne pas reconduire ce cautionnement exposerait la Ville à devoir l'honorer.

Au vu des éléments ci-dessus, la Commission des finances à l'unanimité de ses membres, se résout à vous proposer au Conseil Communal d'accepter le préavis tel que proposé par la Municipalité, merci.

M. le Président Jean-David CHAPUIS :

La parole n'est pas demandée.

L'article 1 est accepté à l'unanimité avec quelques abstentions.

Discussion sur article 1

Vote

Discussion sur
l'ensemble du préavis
Vote

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.

Le PR14.17PR est accepté à une grande majorité avec quelques abstentions.

Le Président remercie la Commission des finances pour son travail.

Décision du Conseil

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de la Commission des finances, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

Article 1 : La Municipalité est autorisée à accorder le cautionnement d'un emprunt de Fr. 940'000.-- à contracter par le Tennis-Club d'Yverdon-les-Bains.

**18. PROPOSITIONS
INDIVIDUELLES ET
INTERPELLATIONS.**

18.1

Une Motion de Mme la Conseillère Valérie JAGGI WEPF (Elargir le champ des caméras de la gare à 360 degrés)

Ces derniers mois, la sécurité a fait, à de nombreuses reprises, parler de notre Ville dans les médias, mais également dans la population. Ces discussions donnent un aspect négatif d'insécurité dans notre cité et il serait temps de corriger le tir, si j'ose dire... Je pense qu'il y a des moyens simples d'aider la police à faire son travail et avancer dans ce sens.

Je profite de cette intervention pour remercier tout le corps de police qui a une tâche délicate et la mise en place de mesures, tel que l'observatoire de la sécurité.

Nous avons un moyen très simple et sans coût d'aider la police à intercepter des trafiquants ou autres, dans l'endroit où ils agissent, soit le Jardin Japonais et les environs. Effectivement, la population a voulu par le biais d'une votation, l'installation de caméras à la Gare. Celles-ci assurent la sécurité par une vision à 180 degrés. Or, en permettant aux caméras d'agir à 360 degrés, nous augmentons les chances de procéder à des résolutions de cas, puisque grâce aux dites caméras, certaines arrestations ont déjà été effectuées par la police.

Il est évident que la protection des données est respectée, vu que la visualisation des films n'est utilisée uniquement qu'en cas de besoin par les forces de l'ordre. Les coûts ont déjà été amortis par l'achat et l'installation des caméras, donc pourquoi se priver de l'entier de leur utilisation.

La sécurité est un débat de société et non politique. La preuve, toutes les campagnes électorales reprennent le sujet, donc n'attendons pas la prochaine campagne à venir, mais agissons pour le bien et la sécurité de nos citoyens.

Je profite de cette intervention pour vous informer que je reviendrai lors d'un prochain Conseil pour évoquer un autre moyen, soit l'augmentation des patrouilles en ville. Car ce n'est que comme cela que le sentiment d'insécurité qui règne actuellement pourra enfin trouver un apaisement.

Je dépose donc la motion suivante, selon l'article 62b de notre règlement :

La Municipalité met tout en œuvre pour que les caméras de la Gare agissent sur 360 degrés en lieu et place des 180 degrés actuels, ceci afin de faciliter l'arrestation de malfaiteurs, d'aider la police dans ses enquêtes et de sécuriser un plus grand périmètre dans le secteur de la Gare, ceci dans un délai de 3 mois.

Discussion sur la Motion

M. le Président Jean-David CHAPUIS :

La discussion est ouverte sur la prise en considération de cette motion.

M. le Conseiller Stéphane BALET :

Tout d'abord, je tiens à remercier la Conseillère Valérie JAGGI de nous avoir transmis la motion à l'avance. Vous vous souvenez sans doute que j'avais fait une intervention dans ce sens, et puis cela nous a permis de l'étudier en groupe et ça je trouve très agréable. Je pense d'ailleurs que la qualité de notre débat s'en ressentira.

Par contre on ne peut pas s'empêcher de voir dans cette motion une manœuvre politique visant à se positionner en vue des prochaines échéances électorales. (*Brouhaha dans la salle*) C'est peut-être un peu tôt pour parler de campagne, mais bon, on s'en approche quand même à grand pas et voilà !

Loin de moi l'idée de ne pas vouloir faire de la politique au Conseil communal, alors en tout cas pas, bien au contraire, je trouve que c'est très bien qu'on fasse de la politique au Conseil communal. Mais quant à faire de la politique, alors faisons cela comme il faut. La pose des caméras a fait l'objet d'un large débat très émotionnel et très polarisé, je crois qu'on vient d'en avoir une belle démonstration. Une partie du Conseil trouvait cela inutile, l'autre nécessaire, il est probablement temps d'essayer de faire un bilan.

Et la motion dans tout ça ? Ouais, je pense que vous vous poser la question. Eh bien, je trouve qu'elle tombe très bien. Vous connaissez déjà mon point de vue sur cet objet, et je vais probablement vous étonner en vous disant que je ne suis pas opposé à faire cette modification. Non, pas du tout ! C'est vrai que si on résume, moi je n'ai pas le sentiment qu'elles sont très utiles, alors vous me direz 180 ou 360, ça ne changera pas grand-chose. Mais, par contre ce que je souhaite, c'est que la question soit étudiée par une commission. Je demande que la Municipalité tout d'abord fasse un rapport complet, détaillé sur l'utilisation de ces caméras, pas juste quelques chiffres invérifiables et sortis d'on ne sait où.

En clair, je demande que cette motion soit renvoyée à commission dotée de tous les éléments et je souhaite que le débat nécessaire s'oriente sur ce point.

Pour terminer je dirais que seuls les imbéciles ne changent pas d'avis et je serai peut-être beaucoup plus intelligent après le débat de cette commission.

Voilà, je vous remercie de votre attention.

M. le Conseiller Jean-Louis VIAL :

Lorsque le peuple a voté l'installation de ces caméras, nous avons attendu environ une année la pose des caméras. Et quelle n'avait pas été la surprise de voir qu'elles n'étaient tournées que côté gare sur 180°.

J'étais intervenu à ce moment-là, on m'avait assuré que c'était absolument primordial pour protéger la vie privée des gens, qu'ils ne devaient pas être filmés au Jardin Japonais. Je vois avec joie que M. le Conseiller BALET entre dans cette direction des 360°, enfin est-ce une direction quand il y a 360° ? Je ne pense pas. Toujours est-il qu'il est clair que cela fait environ, combien ? Quatre ans, cinq ans que ces caméras sont tournées vers la gare. Et je ne vois pas, vraiment pas pourquoi il faut encore une commission pour rallonger le délai, pour qu'enfin elles puissent filmer ce qu'il se passe au Jardin Japonais.

C'est prolonger le débat inutilement. Ces caméras ont été acceptées par le peuple. Elles sont très certainement utiles. Pourquoi ? Pourquoi encore attendre ? Acceptons ces 360° tout de suite !

M. le Conseiller Pierre HUNKELER :

En tant que Président de la Commission de gestion, je voudrais rappeler que ladite commission s'est aussi penchée sur la question de la place de la gare, mais en élargissant sa vision au-delà des caméras. Si je prends son rapport :

La COGE déplore que les voyageurs et clients des commerces de la gare continuent à devoir passer devant un « comité d'accueil » particulier à Yverdon-les-Bains et regrettable pour l'image de la Ville. La police maintient une surveillance régulière à cet endroit, renforcée par des actions ponctuelles, mais se heurte au manque de suivi de la chaîne pénale. La COGE insiste pour que des efforts supplémentaires soient faits pour décourager tant les vendeurs que les consommateurs de substances prohibées, et pour obtenir un suivi plus déterminé après dénonciation.

Les caméras de surveillance ne découragent guère le trafic de stupéfiants. Elles restent utiles pour rassurer la population, faciliter les enquêtes, notamment par la police cantonale en cas de délits et de recherche de personnes, même si, pour l'instant, leur champ de surveillance est limité.

Et sur la base de ce rapport, la commission a émis une observation qui demande à la Municipalité d'étudier les possibilités d'édicter des interdictions de périmètres pour des délinquants récidivistes et un vœu qui s'intitule « Surveillance de la gare » : La Commission de gestion demande à la Municipalité de renforcer la pression pour limiter les activités illicites ou désécurisantes à la gare et d'étudier l'opportunité d'étendre le champ de surveillance des caméras.

Donc vous voyez ce que la commission demande c'est une approche plus globale, et dans cette approche bien sûr se trouvent les caméras et leurs champs de vision, donc voir s'il est vraiment importun, sachant qu'actuellement elles ne changent pas tellement malheureusement l'image qu'ont les voyageurs en arrivant à Yverdon, ou elle ne contribue pas tellement à calmer un petit peu la place de la gare, donc je pense que l'étude par une commission permettrait d'avoir une vision plus large que les 180° actuels sur le problème.

M. le Conseiller Pascal GAFNER :

Le groupe UDC ne peut que soutenir cette motion. En effet, le groupe UDC avait déposé une première motion le 3 mai 2007. Cette motion avait été alors refusée par ce Conseil. Le parti UDC a ensuite créé le comité d'initiative qui a déposé plus de 3'624 signatures le 6 février 2008. En 2009, mois de février, la population yverdonnoise s'est prononcée par 56 % de oui en faveur de l'installation de caméras de surveillance sur la place de la gare. Le principal argument avancé durant cette campagne était de favoriser le travail sur le terrain. Or nous constatons que le sentiment d'insécurité, malgré l'absence de statistique n'a guère évolué depuis 2009. Il faut donc prendre de nouvelles mesures.

La motion proposée ce soir ne résoudra pas le problème d'incivilité et de deal de drogue que connaît la région de la gare aujourd'hui, mais elle permet d'émettre un signal fort aux délinquants et permettra de mieux condamner le fléau que nous vivons dans notre cité. Nous émettons cependant le vœu qu'une présence policière plus soutenue à la gare serait de bon augure et pas seulement durant les heures de pointe.

J'invite donc les Conseillers à soutenir cette motion et ne pas la renvoyer en commission, merci.

M. le Conseiller Olivier DI PRINZIO :

J'ai de la peine un peu à comprendre un peu le but, ce que j'ai compris, vous voulez quoi ? Une prévention ou appréhender les délinquants ? Parce que ce que je comprends, la pose de la caméra est comme vous l'avez très bien dit, c'est plutôt l'appréhension des délinquants. Moi, en tant que citoyen de cette Ville, je suis plutôt préoccupé à la prévention d'une commission d'une infraction. Alors jusqu'à présent les caméras ne les empêchent pas, n'empêchent pas la

commission d'infraction. Alors je ne comprends pas tout à fait votre vœu, en tout cas si vous ne me croyez pas, demandez aux victimes de Londres ou de Boston, ils avaient bien les caméras, malheureusement les gens ont perdu leur vie malgré les caméras.

Si vous voulez poser des caméras pour appréhender les délinquants, d'accord, mais si vous voulez poser des caméras pour prévenir l'infraction, je pense qu'il y a d'autres moyens. Et surtout, et là je suis parfaitement d'accord avec vous, avec les patrouilles de police, parce que malheureusement ce que je constate dans cette Ville, la patrouille des policiers se fait beaucoup en voiture et peu à pied. Donc je vous soutiendrai, pas sur les caméras qui ne préviennent en rien les infractions, en tout cas les commissions d'infractions, mais sur les patrouilles de ces policiers, et une patrouille en vélo si possible, ou à pied, et non pas en voiture, merci.

Mme la Conseillère Valérie JAGGI WEPF :

Alors M. le Conseiller, je vais juste vous répondre si vous m'autorisez, c'est simplement que ça fait les deux, du fait de faire de la prévention, ça va aussi pouvoir faire des arrestations par la suite, enfin l'un est lié à l'autre, pour moi, à ma vue personnelle.

M. le Conseiller Didier FORESTIER :

On est de nouveau reparti dans un débat un peu de nouveau stérile d'après ce que je vois. La population avait demandé des caméras. Ces caméras quand vous allez à la banque, quand vous allez à la Placette, quand vous allez à Londres, vous allez à New York, il y en a. Il y en a partout des caméras. Qu'est-ce que ça gêne si ces caméras se tournent de 360° ? Ça ne va pas vous gêner dans votre vie personnelle. C'est des caméras qui sont là pour faire une surveillance d'un territoire, d'un terrain, de savoir ce qui se passe, de comprendre pourquoi, ce qu'il y a eu. Ce sont des caméras, comme Monsieur l'a dit, de surveillance, mais aussi cela permet d'arrêter les gens, comme à Boston quand il y a eu le marathon où il y a eu deux morts, trois morts. Ils ont quand même pu arrêter les gens grâce aux caméras qui ont filmé ces gens-là.

Je pense que ça ne gêne pas du tout à chacun de nous d'avoir des caméras à la gare qui se tournent de 360°. Pensez quand vous allez à la banque tirer de l'argent, votre visage est pris en flagrant délit de tirer de l'argent.

Donc, Mmes, MM., les Conseillers, je vous demande simplement d'accepter cette motion pour que les gens d'Yverdon soient conscients que le Conseil communal prenne leurs soucis et cas, et prenne leurs problèmes, disons à ras le cœur quoi, en plein cœur aussi disons. Mais c'est ça qui est important. Je pense qu'on doit faire ça pour eux, pour notre population, merci.

Mme la Conseillère Fanny SPICHIGER :

Moi je suis un petit peu gênée sur ce que je viens d'entendre, de notamment de M. GAFNER qui, si j'ai bien compris, nous dit : on n'est pas vraiment certain que ça ait servi à quelque chose étant donné que le sentiment d'insécurité n'a pas forcément baissé. On ne connaît pas les chiffres liés aux arrestations, mais ça ne mange pas de pain, et tant qu'à faire, allons-y.

Je suis un petit peu gênée pourquoi ? Parce que oui, la sécurité est un sujet important qui concerne tous les citoyens et les citoyennes de cette Ville. Et le traiter de cette manière-là, moi ça me gêne un petit peu, parce qu'on a besoin de connaître, effectivement si la mesure qu'on a prise il y a quelques années, pour laquelle je n'étais pas pour, je le dis sans problème. Mais on a besoin de savoir à quel point elle a été efficace, comment elle a pu aider la police, quels sont réellement les résultats.

Et par rapport à ça, mon voisin me soufflait la question tout à l'heure, de savoir : y a-t-il une raison technique, pratique également, pour laquelle les caméras ne filmaient que sur 180° et pas 360° ? Est-ce que du coup elles balayeront moins souvent une zone importante, qui nous permettra peut-être de moins facilement identifier certaines personnes ? Je n'en sais rien en tant que Conseillère communale ce soir, je n'en ai pas la moindre idée et je pense qu'effectivement, il

nous manque des informations importantes, des informations aussi techniques pour sortir d'un débat qui ne serait que politique, pour pouvoir personnellement me prononcer. Et c'est pour ça qu'il me semble que de renvoyer ce texte en commission nous permettra sereinement de résoudre ces questions-là. Je vous remercie.

M. le Municipal Jean-Daniel CARRARD :

Je ne suis pas sûr qu'on va résoudre le problème ce soir, peut-être quelques éléments.

Bien évidemment les caméras sont une aide pour la police et pas, disons, la panacée en soi. C'est simplement un outil supplémentaire qui permet à la police de faire son travail et d'identifier les auteurs de délits. Ceux qui font du trafic dans le secteur de la gare, et ils ont été cités tout à l'heure, sont suffisamment malins pour évidemment se mettre dans des coins où les caméras ne permettent pas, disons, d'identifier ce genre de trafic. Même chose sur la quantité de produits stupéfiants qu'ils vendent et qu'ils ont sur eux, ils connaissent parfaitement la loi, donc ils ne se mettent pas dans ce genre de difficulté, donc ce n'est pas un critère à mon avis.

Les caméras sont gérées par un système relativement clair de protection des données. Et vous savez que les bandes sont visionnées uniquement sous contrôle. Ça peut être aussi des bandes qui sont à la disposition des magistrats. C'est vrai que ces caméras ont eu un certain succès, dans le sens qu'elles ont permis d'identifier des vols, notamment des vols à la tire, et qui ont permis donc de retrouver des coupables.

Alors pour moi, il n'est pas important de savoir réellement si ces vols, c'est un, deux ou dix, à partir du moment où ces caméras peuvent rendre service à la police, elles sont, à mon avis, importantes. Maintenant, il y a eu un débat politique, c'est vrai, qui était vif, puisque ce débat a été tranché par le peuple. Alors on peut aussi, disons, imaginer que ça soit renvoyé à une commission. J'imagine que mes collègues de la Municipalité n'y verraient pas de problème et Mme l'interpellatrice, la motionnaire s'exprimera à ce sujet.

Bien sûr qu'on pourrait, on peut donc faire un débat tranquille qui permettrait à la police d'amener des éléments, qui préciserait le fonctionnement, et qui peut-être vous inciterait à débloquent ces caméras, ce qui pourrait encore une fois rendre service à la police, de pouvoir travailler, disons, sur un axe complet.

Pourquoi 180° plutôt que 360 ? Le débat, je l'ai dit avant, avait été vif. La Municipalité, suite à cette votation, avait décidé de se contenter du périmètre du sujet qui avait été présenté à la votation populaire, et de ne pas l'ouvrir au-delà, considérant qu'il fallait peut-être passer par une période d'essai. Période d'essai qui a eu lieu, cela a été dit aujourd'hui.

Donc je vous invite surtout à entrer en matière, après de savoir si vous voulez le renvoyer à une commission ou si vous voulez le traiter directement ce soir, je crois que c'est de votre ressort, Mmes et MM. les Conseillers, mais sachez que c'est un outil intéressant pour la police et qu'il nous rend service.

Maintenant quant à savoir le débat sur la sécurité, je ne vais pas l'attaquer ce soir, mais quand j'entends dire que le sentiment d'insécurité n'a pas baissé, c'est une affirmation que je qualifierai d'audacieuse. Mais je reprends volontiers avec vous, M. le Conseiller, une fois ce débat sur un autre sujet. Je vous remercie.

M. le Conseiller Pierre HUNKELER :

Un simple souhait, M. le Président, si la motion part en commission, c'est que contrairement aux habitudes de toujours siéger en salle, il serait bon de convoquer la commission sur place.

M. le Président Jean-David CHAPUIS :

Donc la parole n'est plus demandée. Je relis le texte de la motion :

La Municipalité met tout en œuvre pour que les caméras de la Gare agissent sur 360 degrés en lieu et place des 180 degrés actuels, ceci afin de faciliter l'arrestation de malfaiteurs, d'aider la police dans ses enquêtes et de sécuriser un plus grand périmètre dans le secteur de la Gare, ceci dans un délai de 3 mois.

Une proposition a été faite de la renvoyer à une commission.

Vote

Le renvoi de la motion à l'examen d'une commission est accepté par plus d'un cinquième des membres de l'assemblée.

Mme la Conseillère Valérie JAGGI WEPF :

Merci pour la motion, c'est très bien que ce soit renvoyé à une commission – je termine juste – comme ça cela pourra prendre aussi en note les vœux de la Commission de gestion que j'ai découverts après avoir établi ma motion, bien entendu, merci.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

18.2

Une Question de Mme la Conseillère Valérie JAGGI WEPF (Demande de locaux pour accueillir l'Office des tutelles et curatelles du Jura-Nord vaudois dans la zone d'Y-Parc)

J'ai appris qu'une demande de locaux de l'ordre de minimum 500 m² va être déposée auprès de la Municipalité pour accueillir l'Office des tutelles et curatelles du Jura-Nord Vaudois.

Cet office serait intéressé à s'établir dans la zone d'Y-Parc, car il y a les places de parc, ainsi qu'une ligne de bus régulière. D'autre part, à terme, une trentaine d'emplois vont être créés, avec des personnes provenant essentiellement de la région.

Cet office, dans le cas d'une décision négative ou traînante, sera prêt à chercher des locaux sur Orbe ou Chavornay, car ces deux localités sont toujours centrées et répondent à leurs critères de sélection.

Ma question est donc la suivante :

La Municipalité est-elle prête à appliquer le nouveau règlement d'Y-Parc au plus vite, à tout mettre en œuvre immédiatement pour que ces emplois n'échappent pas à la Ville et faire activer les choses afin que cet office ne s'établisse pas ailleurs ?

M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL :

Tout d'abord en ce qui concerne l'adoption du PPA, et bien vous savez qu'il fait l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif, et donc que nous sommes dans l'attente du traitement de ce recours pour aboutir finalement, après des années et des années de travail, à l'adoption définitive de ce plan partiel d'affectation. Ça c'est pour la première partie de la réponse.

Et pour la deuxième partie, et bien vous avez voté, Mmes et MM. les Conseillers, sur proposition de la Municipalité, le règlement de ce PPA, qui n'est pas très différent du règlement précédent, mais qui en aucun cas ne permet d'accueillir des offices tels que celui que vous citez ce soir. L'Office des curatelles n'a rien à faire dans un parc scientifique et technologique. Donc je ne vois pas au titre de quoi nous pourrions l'accueillir à Y-Parc.

Je crois qu'il faudra chercher des solutions ailleurs. Vous m'apprenez ce soir qu'ils cherchent 500 m². On va se mettre au travail, si la demande se confirme, pour leurs trouver des locaux ailleurs si tant est qu'il y en ait à Yverdon-les-Bains.

Mme la Conseillère Valérie JAGGI WEPF :

Merci, je ne suis pas très au point avec le règlement d'Y-Parc et tout, mais il me semblait qu'il y

avait quand même des possibilités pour des bureaux de s'établir par la suite. Enfin voilà, c'est une question, je n'en suis pas sûre. Peut-être que M. GILLIÉRON maîtrise plus ce point-là, mais voilà.

M. le Conseiller Johann GILLIÉRON :

Effectivement j'aimerais rebondir sur ce qui a été dit. Oui, des activités non directement liées au parc sont possibles, et elles ont déjà été admises sur le parc, vous le savez, M. le Syndic, on parle de la Poste, on parle d'autres choses. Et c'est des activités qui sont là actuellement et vous le savez, en dérogation, tout comme les médecins qui ont été finalement admis sur le parc. Ils sont en dérogation à l'heure actuelle. En dérogation parce que le nouveau règlement n'est pas encore en vigueur en l'occurrence.

La question de base, elle est quand même de savoir si on peut se permettre à Yverdon-les-Bains, avec une marge d'autofinancement qui s'étirole de plus en plus, chacun le constate et l'a constaté au vu des derniers comptes. Si on peut se permettre, bien tout simplement de faire la fine bouche devant une trentaine de places de travail en l'occurrence. Une trentaine de places de travail qui, pour cet office-là, pourraient croître à l'avenir, puisque, vous le savez peut-être, les curatelles dites privées vont gentiment, mais régulièrement s'effacer devant des curatelles dites étatiques en l'occurrence. Donc on peut s'attendre à ce que ces trente places de travail croissent à l'avenir en l'occurrence.

Donc à mon avis, et ça sera évidemment l'appréciation de la Municipalité, ces activités qui ne sont pas directement liées au parc, dites de service au sens large, pourraient parfaitement être admises, pour autant qu'on en ait la volonté bien sûr, sur le parc ou ailleurs à Yverdon, peu importe. Mais enfin de mon point de vue, un effort pourrait être fait à ce sujet, je ne crois pas qu'on puisse boudier comme ça trente places de travail dont l'État nous propose de les implanter à Yverdon, merci.

M. le Conseiller Cédric PILLONEL :

Je comprends la question et les interrogations de Mme JAGGI WEPF que le trouve louables, mais j'ai de la peine à la suivre jusqu'au bout de sa question.

En effet, la question qu'on se pose ce soir c'est : est-ce qu'on doit finalement prendre des terrains qui sont à disposition d'entreprises qui sont justement là pour amener des places de travail, des nouvelles places de travail, attirer des entreprises étrangères sur le parc scientifique, pour un office cantonal qui, de toute façon, aura sa place et ses locaux dans le Nord vaudois ?

Vous savez qu'avec la réorganisation de l'administration vaudoise, les autres communes du Nord vaudois ne seront pas forcément très contentes de voir qu'un certain nombre d'offices se concentrent sur Yverdon. Je pense que ce n'est pas forcément une mauvaise chose que cet office-là puisse s'installer dans d'autres communes : Chavornay, Orbe, Grandson, Yvonand, que sais-je, qui sont des communes qui sont proches d'Yverdon, qui n'empêcheront pas les gens du Nord vaudois d'obtenir des places de travail là-bas. Et puis ça montrerait aussi qu'à Yverdon, on est capable de penser région et pas uniquement Yverdon.

Donc moi je ne comprends pas tellement ces interventions.

M. le Conseiller Pierre HUNKELER :

Il y a un autre élément, ce qui manque à Yverdon c'est des entreprises qui paient des impôts. Or je ne pense pas qu'un office cantonal apporte des rentrées fiscales intéressantes, sinon par le biais de quelques employés qui s'installeraient dans la Ville.

Donc le parc scientifique et technologique est clairement là pour accueillir des entreprises. Et l'exception faite pour un groupe de médecins me semble parfaitement justifiée. C'est aussi une source de revenu fiscal en plus d'un service qui est là et pour le parc technologique et pour la

Ville.

M. le Conseiller Olivier KERNEN :

J'ai fait partie de la commission, au même titre que M. GILLIÉRON, qui a révisé le règlement du PST. Et on a longuement discuté de ces articles potentiellement favorables pour l'accueil d'autres activités que celles qui étaient dans un premier temps mentionnées dans le précédent règlement. On a accepté certaines choses sous certaines conditions, ce serait peut-être bon de le rappeler aujourd'hui. Parce que quand vous dites on peut avoir d'autres, vous citez en l'occurrence cabinet de médecins, poste, etc. c'est bien. Mais de là à étendre cette possibilité à faire venir des offices cantonaux dans ce périmètre-là, c'est un pas supplémentaire qu'on n'a jamais franchi dans cette commission-là. On a toujours dit que les activités complémentaires qu'on pourrait accepter comme exception devaient avoir un lien direct avec une utilité et une utilisation dans ce périmètre : un cabinet de médecins, poste, etc. Je crois qu'en l'occurrence c'est prouvé et on peut imaginer que ça ait une certaine utilité directe.

Mais si, comme le disait mes deux prédécesseurs au micro, on doit impérativement trouver une valeur ajoutée à ces terrains qui ne sont pas légion, on ne cesse de le répéter dans ce Conseil. Je crois que c'est bien de continuer dans le sens de donner une valeur ajoutée à ces mètres carrés, comme l'a stipulé M. HUNKELER tout à l'heure.

M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL :

Je suis très surpris, M. GILLIÉRON, de vous entendre ce soir nous dire qu'on peut tolérer n'importe quelle exception sur le parc scientifique et technologique. C'est vrai qu'il y a des entreprises qui aujourd'hui sont localisées sur ce parc temporairement, parce que les médecins que vous citez ont signé une convention par laquelle ils s'engagent à quitter les lieux dès l'instant où un bâtiment sera construit dans l'aire de services, je reviendrai sur la question tout à l'heure. C'est vrai aussi pour PostFinance, ce n'est pas la Poste c'est PostFinance, qui a des locaux dans un des bâtiments d'Y-Parc, et qui s'est aussi engagé à déménager au moment où le bâtiment ou les bâtiments des services situés dans une aire appropriée seront construits.

Dans le parc ne sont tolérées que des entreprises, comme l'a rappelé M. le Conseiller KERNEN, qui ne sont pas technologiques ou ne font pas de la production, qui sont au service des entreprises du parc, et on a une certaine marge de manœuvre avec cela. Mais on ne peut pas aller jusqu'à l'Office des tutelles et des curatelles, parce que je ne pense pas qu'un tel service soit à disposition des entreprises du parc.

Donc si on veut aller dans ce sens-là, c'était au moment où vous avez discuté du règlement du PPA qu'il fallait dire que cette zone devenait une zone d'activité tertiaire, comme n'importe quelle autre, et qu'on accepte à peu près tout et n'importe quoi dedans. Je crois que le Conseil a été clair, peut-être pas à l'unanimité, mais à une grande majorité pour dire que ce parc devait être réservé à des entreprises qui font de la production, qui ont une valeur technologique pour le lieu, pour notre région.

Vous avez l'air de penser que dans le parc il ne se passe rien. Et ce n'est pas vrai, ce n'est pas parce qu'il n'y a pas de nouvelles constructions ces dernières années que le nombre d'emplois et le nombre d'entreprises n'augmentent pas. Vous pouvez regarder les statistiques, les rapports de la société Y-Parc le montrent bien, le nombre d'emplois augmente chaque année de 100 à 200 unités ce qui n'est pas rien.

Je dirai la même chose de la Ville et de la région de manière générale, nous recevons actuellement les dernières statistiques de l'Office fédéral de la statistique en ce qui concerne le recensement des entreprises. Vous savez que c'est un recensement qui se fait tous les 3, 4, 5 ans, cela dépend, ce n'est pas une périodicité qui est fixée. Mais en tout cas en 2012, il y a eu un recensement, dont les résultats sortent maintenant, et qui montre une progression extrêmement réjouissante et très nette de l'emploi dans notre Ville. Nous avons déjà vécu une période très faste entre 2005 et 2008, et elle est encore plus faste entre 2008 et 2012. Donc ne disons pas

qu'il n'y a pas d'emplois créés à Yverdon-les-Bains et qu'il n'y a pas de nouvelles entreprises qui se créent à Yverdon-les-Bains, il y en a.

Nous avons un problème, c'est vrai aujourd'hui, on l'a déjà évoqué à plusieurs reprises, parce qu'il nous manque des zones d'activités, des zones d'activités artisanales et industrielles en particulier, pour les PME, on en a déjà débattu. Il nous manque aussi des secteurs où les services pourraient trouver place et nous travaillons aussi là-dessus. Mais nous ne pouvons pas le faire dans le parc. Dans le parc, il n'y a qu'une zone qui est prévue pour accueillir des services qui sont pour le bien des sociétés, des entreprises du parc, c'est cette aire qui est au cœur du parc, qui sera légalisée nous l'espérons très prochainement, et qui pourra accueillir un certain nombre de ces services. Mais en aucun cas, ni une telle administration, ni d'autres administrations dont nous avons des demandes actuellement, ne pourraient être tolérées même temporairement.

M. le Conseiller Johann GILLIÉRON :

Avant de répondre concernant le règlement futur d'Y-Parc où je ne partage pas cet avis. Je souhaiterais savoir, plus généralement alors si on élargi la vision de la Municipalité, pour ces trente places de travail à créer à Yverdon. Si la Municipalité envisage de chercher, si ce n'est pas déjà fait, un autre emplacement qu'Y-Parc alors, à Yverdon-les-Bains pour ces places de travail. On n'a pas répondu à cette question-là. Mais enfin, vous avez bien compris que je n'étais pas obtus à accepter « cette trentaine de places de travail » ailleurs qu'à Y-Parc, c'est évident, je souhaite qu'il y ait des créations de places de travail à Yverdon. Alors c'est peut-être la question que je pourrai poser à la Municipalité : Est-ce qu'un autre emplacement est prévu ou plus généralement est recherché ?

Merci de vos réponses.

Mme la Municipale Marianne SAVARY :

Nous avons déjà eu l'occasion d'en parler dans ce Conseil, vous savez que les locaux libres sont extrêmement rares à Yverdon, alors ce n'est pas faute de vouloir trouver des solutions pour, notamment on avait parlé de l'Entraide familiale ou d'autres associations de ce type-là, mais à chaque fois que nous menons des recherches dans ce sens-là, nous faisons chou blanc.

Alors pour ce qui est de l'Office des curatelles, nous n'avons pas encore reçu de demande officielle de leur part concernant des locaux à Yverdon-les-Bains, mais bien sûr que lorsqu'ils en feront la demande, ou même on peut anticiper maintenant qu'on a cette information. Bien sûr qu'on fera comme à chaque fois qu'on nous adresse des demandes, nous allons chercher à Yverdon dans ce qu'il existe au niveau communal et dans ce qu'il existe au niveau privé, si nous avons une solution à leur apporter. Mais autant dire que ce n'est pas gagné d'avance au vu des difficultés que nous avons eues déjà maintes fois avec d'autres partenaires, d'autres associations.

Reste que nous espérons que la situation puisse s'améliorer à l'avenir. Alors on a la construction en vue de quelques quartiers, même si bien sûr ce n'est pas à très court terme que la situation pourrait ainsi se détendre. Mais nous avons aussi des planifications en cours, ou disons à venir, le Conseil recevra une demande de crédit d'étude à ce sujet, notamment dans la zone de la route de Ste-Croix et de l'avenue de Grandson, cette zone dite « Flexcell », nous envisageons d'accueillir non seulement des entreprises, mais également par le biais d'un nouveau plan de quartier, un secteur tertiaire, voire des associations, s'il y a des demandes, où à l'avenir ce genre de zone nous permettra peut-être de répondre mieux à ce type de demandes.

Mais nous ne pouvons pas créer ex nihilo comme ça d'un jour à l'autre des nouveaux locaux. Nous regarderons si nous avons des solutions à court terme, si nous n'en avons pas, eh bien ma foi, nous devons décliner cette proposition.

M. le Conseiller Johann GILLIÉRON :

Je remercie beaucoup la Municipalité d'avoir donné ces éclaircissements-là et ces précisions quant à cette problématique de ces trente places de travail. Au moins ces précisions permettent de tirer, je pense, deux conclusions. La première, vous interprétez très restrictivement le futur règlement d'Y-Parc, ça me paraît très clair, je trouve ça un petit peu dommage. Une interprétation un petit peu plus large serait de bon aloi, je pense, pour accueillir des entreprises. Et puis la deuxième chose, je note aussi que vous laisserez filer trente emplois à Orbe ou à Chavornay puisque vous ne souhaitez pas réellement trouver de solution d'après ce que vous me dites en l'occurrence et ça aussi je le trouve très regrettable. Merci.

M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL :

M. GILLIÉRON, vous voulez avoir le dernier mot, mais je ne suis pas d'accord avec vous, et je ne peux pas tolérer que vous prétendiez que nous ne faisons rien pour l'emploi à Yverdon-les-Bains.

M. GILLIÉRON, savez-vous combien de milliers d'emplois Yverdon-les-Bains accueille, a accueilli entre 2008 et 2012 ? Pouvez-vous me donner le chiffre ? Vous ne le connaissez pas M. GILLIÉRON ! Moi, je le connais, plus ou moins. C'est plusieurs milliers d'emplois ! Donc ce n'est pas trente emplois qui vont partir peut-être à Chavornay ou à Orbe, qui vont poser un problème à la Ville d'Yverdon-les-Bains. Nous devons jouer la carte régionale comme l'a dit M. le Conseiller PILLONEL. Et c'est tout à fait normal, il y a des emplois qui se créent à Yverdon, il y a des emplois qui se créent dans la région. Nous ne pouvons pas tordre un règlement simplement pour accueillir trente emplois supplémentaires. Nous avons assez d'opportunités autres pour le faire, et c'est dans ce sens-là que nous travaillons en bonne concertation avec les autres communes.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

18.3

Une Question de Mme la Conseillère Valérie JAGGI WEPF (Remise en question de l'organisation du Marché de Noël)

Nous avons appris à travers la presse que le Marché de Noël n'aurait pas lieu sous sa forme habituelle, car l'organisateur, suite à des divergences avec la Municipalité, a pris la décision de se retirer.

Je ne vais pas refaire l'histoire, ceci n'est pas le but de mon intervention. Je constate que dorénavant, les manifestations publiques qui fonctionnent et ne coûtent rien ou très peu à la Commune, sont à chaque fois remises en question par la Municipalité. J'en veux pour preuve le Marché de Noël, les Fest'yv'étés, etc. La Municipalité veut imposer des restrictions ou des idées dont les organisateurs, par expérience, savent que cela ne fonctionnera pas. D'autre part, si les responsables se retirent et que la Ville doit prendre en charge l'organisation de ces dernières, cela va péjorer les deniers publics, alors qu'à ce jour aucune ligne ne figure dans les comptes communaux. Il me semble d'ailleurs que cela ne doit pas être du ressort d'une commune de gérer lesdites manifestations.

Voici donc mes interrogations :

Pourquoi la Municipalité ne fait-elle pas confiance aux personnes d'expérience dans ces domaines et veut-elle s'ingérer dans l'organisation directe de ces manifestations ? Je ne parle pas bien entendu, de faire respecter ce qui doit l'être sur le domaine public.

D'autre part, quel sera le coût du futur Marché de Noël, vu qu'à ce jour rien ne figure dans les comptes ?

M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL :

Vous m'apprenez ce soir que les Fest'yv'étés sont organisées par la Ville d'Yverdon-les-Bains,

ce n'est pas le cas. C'est l'Office du tourisme qui s'en occupe. Peut-être veulent-ils se dessaisir de ce dossier-là, moi je n'en ai pas connaissance ce soir. Donc on n'a pas à la Commune, effectivement comme vous le dites, la vocation d'organiser les manifestations à tour de bras. Nous essayons de trouver des partenaires qui s'en occupent, et qu'ils le font sans doute aussi bien sinon mieux que les services de l'administration communale.

En ce qui concerne le Marché de Noël, il n'est pas non plus dans l'intention de la Municipalité de se substituer à des organisateurs qui savent de quoi ils parlent. Vous l'avez dit, nous avons des divergences de vues sur la manière de l'organiser et sur l'espace que doivent prendre les différentes activités pendant la période de Noël avec l'organisateur qui a fonctionné jusqu'à maintenant. Nous n'avons pas l'intention de prendre en main l'organisation du Marché de Noël à long terme. Nous allons lancer la semaine prochaine un appel d'offres, comme nous l'avons annoncé, un appel à candidatures pour l'organisation du Marché de Noël dès 2015 et jusqu'en 2017, donc pour une période de trois éditions.

Un appel à candidatures qui est basé sur un certain nombre de contacts préliminaires que nous avons eus avec d'autres organisateurs de Marchés de Noël, ailleurs dans le Canton de Vaud et en Suisse romande, et qui nous ont permis d'établir les lignes directrices de ce cahier des charges. Donc dès 2015, nous avons bon espoir de trouver un partenaire qui organisera ce Marché de Noël avec des conditions que nous souhaitons mettre en œuvre, mais qui ne sont pas extraordinaires puisque nous avons discuté notamment avec les organisateurs du Marché de Noël de Lausanne, celui de Bulle par exemple, qui respectent des conditions qui sont extrêmement proches de celles que nous souhaitons mettre en œuvre. Donc rien de particulier à ce sujet-là, mais soyez rassurée, Mme la Conseillère, ce n'est pas la Ville qui organisera les Marchés de Noël à l'avenir.

Pour l'édition 2014, c'est un peu différent évidemment puisque nous sommes pris par le temps, et que nous devons mettre en œuvre quelque chose puisque tout le monde attend des animations pendant la période des fêtes. Nous organisons déjà, et c'est vrai nous l'organisons celle-là, la soirée du 31 décembre, mais c'est difficile de trouver des partenaires prêts à se mobiliser un 31 décembre au soir, et je crois que les services de l'administration le font à satisfaction de la population. Donc autour de cette fête que nous organisons, et bien nous allons mettre en place une version, pas une version Marché de Noël à rabais, ou même pas une version de Marché de Noël du tout, mais quelque chose qui va momentanément se substituer à cette manifestation.

Et puis dès 2015, nous aurons l'occasion d'en rediscuter évidemment pour voir ce qu'il va se passer avec les nouveaux organisateurs de ce Marché de Noël que nous allons donc chercher et qui auront donc jusqu'au 30 juin pour faire acte de candidatures. Candidatures sur la base desquelles ils pourront ensuite travailler sur un cahier des charges précis qui leurs sera remis.

Mme la Conseillère Valérie JAGGI WEPF :

Merci M. le Syndic, je n'ai quand même pas eu ma réponse par rapport au coût. Vous allez me dire que vous ne pouvez pas me l'évoquer maintenant puisque vous avez fait un appel d'offres qui court jusqu'au 30 juin. Mais j'aimerais bien être renseignée quand vous aurez des éléments nouveaux à ce sujet, merci.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

18.4

Une Intervention de M. le Conseiller Pascal GAFNER (Difficultés dans l'organisation des manifestations yverdonnoises)

Je me permets de transformer ma question en intervention puisqu'elle concerne plus ou moins le même sujet que ma « prédécesseur ». « trice » pardon (*brouhaha dans la salle*) Excusez-moi !

Nous sommes aujourd'hui très préoccupés sur l'avenir de nos manifestations yverdonnoises. Elles sont pourtant indispensables à la vie de notre Commune. Les manifestations publiques permettent aux habitants d'Yverdon et région de se retrouver pour découvrir de nouvelles choses ou simplement pour partager un bon moment. Lieux de vie et convivialité, ces événements ne doivent pas être mis en péril par une organisation trop lourde et trop coûteuse imposée par les autorités.

Des faits :

1. La manifestation « Rues pour tous », créée en 2011 par le Conseil des jeunes, a rencontré un franc succès durant près de trois éditions. C'était une vitrine à ciel ouvert, mise à disposition à la centaine d'associations et clubs sportifs que compte notre belle Ville. Elle permettait de valoriser et faire connaître leurs activités au grand public. Plus de trente sociétés y ont d'ailleurs participé lors de l'édition 2013. Les charges supplémentaires réclamées par les autorités ont poussé le Conseil des jeunes à se désengager de cette expérience. C'est alors que l'organisation a été reprise par la Commune. Chose qui a été de courte durée, puisque elle a été annulée pour cette année, faute de personnel.
2. La manifestation « L'autre 1^{er} août » était également une organisation émanant du Conseil des jeunes. Le Conseil des jeunes a été confronté à une surcharge de travail pour l'organisation, et des distensions avec les autorités n'ont pas arrangé leur motivation qui était au plus bas. Le Conseil des jeunes a décidé de ne plus participer à l'édition 2014. Une nouvelle fois, cette manifestation est reprise par la Commune et une personne a été expressément engagée à 60% sur une durée de sept mois environ afin d'organiser cette manifestation. Nous avons d'ailleurs pu découvrir une partie de la programmation dans le journal du jour.
3. La manifestation « Diffusion des matches du Mondial à la patinoire d'Yverdon » est aussi mise à mal avec le retrait d'Yverdon Sports de son organisation moins de trois semaines avant le début des premiers matchs. En cause, les coûts de la sécurité ainsi que les conditions imposées par la police et les autorités selon le journal de la Région du 27 et du 30 mai.
4. La manifestation « Festival des jeux du Castrum » propose aux différentes associations de la région d'y participer en tenant un stand de nourriture uniquement, étant donné que la vente de boisson est réservée aux établissements de la place. Hormis le délai de réponse relativement court (moins de trois semaines) pour s'organiser, le cahier des charges est très restrictif et les prix de location très élevés. Difficile de répondre aux critères pour une association sans but lucratif et ne possédant pas de cuisinier dans ses rangs.
5. La manifestation « Fest'ylv'étés », des efforts ont été demandés aux différents tenanciers des stands de la place pour une harmonisation des décorations et la suppression des publicités sur les stands. Cette manifestation, qui attire les foules lors des journées clémentes, ne l'est moins lorsqu'il pleut. Si un tenancier veut rentabiliser l'achat de son matériel, puisque qu'il ne bénéficie plus du soutien d'un sponsor publicitaire, il doit y participer au minimum plus de deux ans d'affilée selon la présidente de l'Association vaudoise des cafetiers, restaurateurs et hôteliers de la section d'Yverdon.
6. La manifestation « Marché de Noël », comme vous l'avez appris, après les distensions entre les autorités de la Ville d'Yverdon et l'organisateur, l'organisateur a préféré se retirer pour l'organisation 2014. Je ne vais pas vous refaire le parcours des circonstances qui ont été appuyées puisqu'elles ont été largement retransmises dans la presse locale.

En conclusion, les bénévoles, les membres d'associations, les membres de clubs sportifs, ainsi que toutes les personnes impliquées dans l'organisation et la bonne tenue des manifestations, ne se sentent pas soutenus. Le bénévolat a déjà un avenir très difficile devant lui. En effet, les gens s'impliquent de moins en moins dans les tâches non rémunérées. Il devient très difficile de les motiver à participer et venir donner un peu de leur temps libre pour la réussite de nos

manifestations. La tenue d'un stand pour une association à but non lucratif ne lui permet pas de s'enrichir, il serait faux de penser le contraire.

Je supprime donc mes questions et vous remercie de votre attention.

M. GAFNER quitte le pupitre pour retourner dans la salle.

M. le Président Jean-David CHAPUIS :

M. Pascal GAFNER, vous pouvez garder votre place, parce qu'on n'a pas fini, il veut vous répondre M. le Syndic.

(Rires dans la salle)

M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL :

Oui, M. GAFNER, c'est peut-être une intervention, mais vous permettez quand même que je prenne la parole parce que vous lancez des accusations sur la Municipalité et sur ses services, qui seraient trop pointilleux, qui exigeraient beaucoup, beaucoup trop des bénévoles et des associations, qui se donnent corps et âme pour le bien de la collectivité. Et oui, elles le font, et nous les remercions, et nous les soutenons, contrairement à ce que vous prétendez ce soir.

Je suis effaré, M. GAFNER, d'entendre ce que j'ai entendu. Dire que le 1^{er} août est une manifestation organisée par le Conseil des jeunes et que c'est à cause de la Commune que les jeunes du Conseil des jeunes et d'autres associations ne peuvent plus l'organiser parce que nous sommes trop exigeants, c'est méconnaître totalement la réalité. C'est le contraire qui se passe. Une manifestation, qui prend une ampleur telle que celle de L'Autre 1^{er} août, est une manifestation qui exige beaucoup, qui exigent beaucoup trop pour des jeunes qui ont d'autres intérêts, qui ne se rendaient pas compte de ce que cela impliquait. Et nous avons donné un soutien énorme à cette manifestation jusqu'à ce que le Conseil des jeunes décide que c'était trop de travail. C'est notre interprétation peut-être, mais ce n'est pas nous qui avons voulu absolument imposer quoi que ce soit. Nous avons voulu travailler avec ces associations et faire en sorte que la manifestation se développe et c'est une très belle manifestation. Et nous travaillons toujours en collaboration avec des associations, et avec le soutien et pas la mainmise de l'administration sur la manifestation.

Vous parlez, je vais prendre quelques exemples parce qu'on pourrait les prendre tous, et ils sont tous du même acabit. Vous parlez du Mondial à la patinoire. Mais tout organisateur de manifestation, M. GAFNER, vous le savez puisque vous êtes aussi président d'association je crois, tout organisateur de manifestation sur le domaine public, ou dans une salle, ou ailleurs, doit assurer la sécurité. Il n'y a pas d'exigence particulière de la Ville d'Yverdon-les-Bains pour l'organisation de telles manifestations. C'est normal !

Alors qu'Yverdon Sports ait mal évalué les coûts, c'est une chose. Mais ce n'est pas la Municipalité, ni la police, qui ont exigé des choses incroyables. C'est tout à fait normal, et le Semo qui l'a organisé à deux ou trois reprises, a admis et s'est assumé ses frais de sécurité. Ce ne sont pas, je le répète, des exigences particulières ou tatillonnes de la part de l'administration.

Le Marché de Noël, on en a déjà parlé, il n'y a pas d'exigences particulièrement douloureuses selon nous, et selon d'autres villes qui organisent aussi des Marchés de Noël, et avec lesquels organisateurs cela se passe très bien. Juste pour répondre en partie à Mme JAGGI, nous avons toujours donné la gratuité de l'utilisation du domaine public et des Caves à l'organisateur, dans d'autres villes, comme à Lausanne, les organisateurs paient le domaine public.

Donc tous vos exemples, M. GAFNER, sont du même ordre. Nous ne cherchons pas à pressuriser, ni à empêcher les gens d'organiser, au contraire. Mais au contraire si les employés de l'administration vous entendent ce soir, mais ils doivent être déprimés. Ils se mettent en quatre pour que chacun puisse organiser quelque chose dans cette Ville ! C'est vrai que les

organisateurs, les Jeux du Castrum, vous les citez, c'est une association aussi qui travaille dans ce domaine-là, qui a développé des concepts, et qui a le soutien de la Municipalité. Jamais nous n'avons imposé quoi que ce soit d'intolérable à ces organisateurs-là.

Donc je ne vois pas de quoi vous parlez, M. le Conseiller, et au contraire, je pense que vous faites un procès d'intention qui est très mal venu, très très mal venu, non seulement à l'endroit de la Municipalité, mais de tous les collaborateurs de plusieurs services qui s'engagent pour que cette Ville soit animée, agréable et conviviale pendant toutes les périodes de l'année.

M. le Conseiller Pascal GAFNER :

Mon but n'était pas ce soir de faire un procès d'intention sur toutes les manifestations qui sont organisées à Yverdon. C'était plutôt pour dire finalement ce qu'on ressent en tant qu'association par rapport à certaines manifestations.

Alors, vous en avez cité quelques-unes et pas d'autres. Maintenant les Jeux du Castrum, pour y revenir, on a reçu il y a quelques semaines, une demande de participation qui est pour nous, qui aurait pu être une belle opportunité. Mais le cahier des charges est beaucoup trop restrictif pour pouvoir y répondre. Donc déjà avec un délai très court, parce que quand on a une association de deux cent ou plus de membres, il faut pouvoir réussir à les réunir, comme vous le savez certainement, les bénévoles qui s'engagent dans les associations sont souvent toujours les mêmes. C'est toujours les mêmes qui sont présents. Il est toujours difficile de pouvoir les motiver à revenir et faire, et participer à d'autres manifestations.

Concernant la « Rues pour tous » alors bon, bien vous n'y êtes pas venu. Mais je trouve quand même dommage qu'elle soit annulée cette année. Je n'avais pas l'impression qu'il y ait beaucoup d'organisation à avoir, pourtant je sais exactement la charge de travail que ça peut donner l'organisation d'une manifestation comme ça. Mais de là à l'annuler, enfin je vous fais part quand même d'une grande déception également.

Je ne vais pas revenir sur les autres manifestations. Je crois que m'avez compris ce soir, merci.

M. le Municipal Jean-Claude RUCHET :

J'aimerais juste intervenir, M. le Conseiller GAFNER, concernant « Rues pour tous ». Effectivement, c'est une manifestation qui a été lancée par le Conseil des jeunes. C'était une idée finalement du Conseil des jeunes, à laquelle on a apporté du soutien au niveau du Service jeunesse et cohésion sociale, tant par la déléguée à la jeunesse, que par le responsable de l'animation socioculturelle. Petit à petit, finalement le Conseil des jeunes s'est retiré, et les dernières éditions, c'était principalement le Service JECOS qui organisait cette manifestation.

Actuellement, effectivement nous avons voulu, je dirais, redonner cette manifestation aux associations, mais personne n'a pris le leadership dans cette manifestation. Et au vu des nombreuses autres choses que doit faire le Service JECOS, nous avons décidé, et malheureusement je suis d'accord avec vous, d'annuler cette manifestation cette année, car nous ne pouvons plus l'organiser nous-mêmes. Mais on n'a pas eu d'association qui a voulu prendre le leadership, et vous savez que quand on doit coordonner finalement différentes associations, c'est un énorme travail.

M. le Conseiller Dominique VIQUERAT :

Moi, je m'inquiète un tout petit peu quand même de vos réponses, M. RUCHET et M. le Syndic. J'aimerais quand même aller dans le sens de M. GAFNER, c'est vrai que, vous dites finalement on voit des gens qui créent des manifestations dans notre Ville, et puis à un moment donné, ces gens sont lassés. C'est difficile effectivement de trouver des associations qui arrivent à perdurer dans le temps, à faire perdurer des manifestations. Et souvent quand même ce qu'on entend c'est qu'effectivement la Commune a des exigences qui sont importantes. La preuve en est, c'est que finalement ces manifestations finissent sous l'égide la Commune. On a l'impression qu'il y a

bientôt plus que la Commune qui peut organiser des manifestations à Yverdon.

Et moi j'aimerais, M. le Syndic, que vous preniez conscience de ça, parce que c'est difficile. J'ai eu l'occasion de recevoir le même cahier des charges pour les Jeux du Castrum. Je vous garantis que n'importe quel bénévole qui voudrait faire quelque chose, il perd patience avant de faire quoi que soit. Je crois que c'est au moins dix-huit pages qu'il fallait remplir pour faire quelque chose, n'importe quel bénévole va se dire d'entrée : Non, c'est impossible, je ne vais pas le faire !

Donc là je crois qu'avant de dire que ce n'est pas vrai et ce n'est pas le but de faire un procès d'intention, mais c'est vraiment de se rendre compte, d'écouter les gens qui sont à la tête des associations et qui veulent organiser quelque chose, que c'est devenu compliqué. Vous le montrez vous-même, M. le Syndic, c'est aujourd'hui la Municipalité qui fixe le cahier des charges pour un Marché de Noël. Ça devient compliqué pour quelqu'un d'autre, enfin pour un bénévole ou quoi ce soit, de répondre à ce cahier des charges.

Donc moi ce que je vous demande c'est de prendre conscience de ça, que nos associations puissent continuer à organiser des manifestations à Yverdon, et vraiment de leur faciliter la tâche à long terme.

Mme la Conseillère Pierre ROULET-GRIN :

J'aimerais pour ma part remercier la Municipalité de l'approche positive qu'elle a de la Fête Eau-Lac et de son soutien dans cette affaire. Parce que je crois que si quelques organisateurs, et pour à certains endroits, ont des difficultés, c'est peut-être qu'il faut maintenant mesurer les forces qu'on peut mettre à disposition d'une manifestation. Et l'appui de la Commune, par exemple une subvention financière, permet de couvrir par exemple des budgets pour promouvoir la manifestation.

Mais la manifestation en elle-même, si elle est conçue dès le départ avec les services communaux qui vont avoir à faire avec nous et qui doivent peut-être mettre certaines installations. Idem avec les services cantonaux, puisque quand on veut faire quelque chose sur l'eau par exemple, on doit avoir les services cantonaux avec, ça marche très bien. Et je remercie la Municipalité de son appui.

La prochaine fête aura lieu le 28 et 29 juin ! *(rires dans la salle)*

M. le Conseiller Eric GENTIZON :

Tout simplement, j'aimerais juste préciser que les Caves du Château sont gratuites seulement depuis deux ans pour le Marché de Noël et que précédemment elles ont toujours été payées. Et que nous payons, nous, tout ce qu'il faut pour, en fait, ce Marché de Noël, l'électricité, l'installation, les ordures, et tout ça - nous le payons chaque fois - les patentes, etc.

Et il est évident pour moi, j'aimerais quand même dire cette année, qu'on m'a dit que tout était bien, tout s'est bien passé, la sécurité s'est bien passée, la circulation s'est bien passée, etc. Donc les problèmes que nous avons aujourd'hui ne sont pas des problèmes de réglementation, c'est des problèmes d'espace, de place. Soit on nous dit, on veut venir dans le Marché de Noël, on veut faire quelque chose, on aimerait cette place, mais je précise bien que ce n'est pas des problèmes de réglementation, merci.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

18.5

Un Postulat de Mme la Conseillère Emilienne WAGNIÈRE (Fitness en plein air)

Mon postulat concerne du fitness en plein air.

Le fitness en plein air est un moyen moderne, attractif, très apprécié des ados, des jeunes et des moins jeunes. Pratiquer une activité physique en pleine nature dans un endroit approprié avec du mobilier urbain adapté ne peut être que bénéfique pour la santé. Un espace sportif réservé au bien-être est à la portée de tous lorsque que celui-ci est gracieusement mis à disposition par les autorités communales.

Ce système a la particularité de s'intégrer parfaitement dans une zone de verdure réservée à cet effet. Le Parc des Rives se situe dans un environnement idyllique qui convient tout particulièrement à la pose de ces divers engins.

Plusieurs petites villes du Canton ont adopté et intégré ce mobilier dans les parcs publics à proximité du centre-ville. Pourquoi pas à Yverdon-les-Bains, deuxième ville du Canton ? Ces espaces facilitent le contact humain, la convivialité et favorise même l'intégration.

J'invite notre Municipalité à mettre à l'étude ce concept de fitness en plein air ; que ce soit pour une gym cardio, une réadaptation, une remise en forme ou tout simplement pour le bien-être de jeunes parents accompagnés de leurs petits enfants.

M. le Président Jean-David CHAPUIS :

Nous sommes en présence d'un postulat au sens de l'article 62 lettre A de notre règlement.

La discussion est ouverte sur la prise en compte de ce postulat.

Mme la Municipale Marianne SAVARY :

Personnellement je découvre, pas ce soir parce que vous avez eu la gentillesse de nous envoyer avant votre postulat, mais je découvre l'existence du fitness en plein air. Je ne savais pas que ça existait avant, par contre je connaissais une autre chose assez en vogue aujourd'hui qu'on appelle l'urban training, alors bon, on l'appelle l'urban training, j'imagine l'entraînement urbain, qui a un grand avantage par rapport au fitness urbain dont vous parlez, c'est que plutôt que de devoir investir dans une nouvelle infrastructure qu'on mettrait par exemple au Parc des Rives où on a déjà pas mal d'infrastructures, on risque donc de rendre le Parc des Rives encore plus hétéroclite qu'il l'est aujourd'hui, alors qu'on espérait quelque chose de plutôt homogène. L'urban training, lui, utilise les espaces déjà existants, le mobilier déjà existant, dans une espèce, quelque part de parcours, à la fois course et gym avec le mobilier qui existe dans la Ville, et qui ne nécessite, comme je le disais, pas d'infrastructure supplémentaire.

Donc c'est complètement gratuit, à la fois pour les utilisateurs et pour la Commune, donc pour le contribuable, puisqu'il n'y a rien de nouveau à construire. Et puis ça n'a même pas besoin d'être organisé, puisque tout un chacun peut le faire où et quand il veut. Le Service des sports de la Commune a d'ailleurs plusieurs fois déjà organisé des cours en la matière.

Alors mon avis, et l'avis de la Municipalité, je le crois, avec moi, c'est que nous devrions plutôt aller dans ce sens-là, dans une utilisation originale de ce que nous avons déjà, et du mobilier nous en avons beaucoup en ville, et beaucoup au Parc des Rives, plutôt que de nous lancer dans un nouvel investissement et dans une nouvelle infrastructure qui paraîtrait peut-être, du coup, superflue. Voilà, reste que c'est au Conseil ce soir de déterminer s'il veut ou pas que nous étudions plus avant cette question.

Mme la Conseillère Emilienne WAGNIÈRE :

J'aimerais encore vous préciser que des petites villes comme Aigle, vous avez Renens, vous avez Crissier, qui ont donc installé ce genre de matériel, qui est justement pour tous. Il faut donner l'envie et la possibilité aux Yverdonnois de pratiquer du sport sans être obligés de se déplacer avec un véhicule. Ces engins sont disposés dans des parcs publics à proximité du centre-ville et de cette manière-là, vous avez la possibilité d'exercer un sport sans être obligé de vous déplacer, ou d'aller à la piste Vita. Ça n'a rien à voir avec des bancs ou du matériel comme

*Discussion sur le
Postulat*

vous dites, Mme la Municipale, ce genre de matériel est un moyen de ressource après une journée de travail et de stress. Ce concept convient également pour les ados et les jeunes afin qu'ils puissent dépenser leur trop plein d'énergie dans de bonnes conditions.

Alors je vous demande, je demande à MM. et Mmes les Conseillers, peut-être de me soutenir pour ce projet qui est ouvert à tous. Parce qu'au Parc des Rives à Yverdon, c'est clair que vous avez un terrain de foot, vous avez du basket, mais ça ne convient pas à tout le monde. Ça c'est uniquement pour l'entretien du physique, s'entretenir physiquement et être en bonne santé, voilà.

M. le Conseiller Philippe GRUET :

Loin de contrer le postulat de Mme WAGNIÈRE, Mme la Municipale SAVARY a parlé de l'urban training. Alors, je ne sais pas, elle a dit que ça ne coûtait rien, je ne suis pas sûr que ça ne coûte rien. Ça doit coûter très peu, mais ça doit coûter quand même le moniteur qui donne cet urban training. Mais ce n'est pas là-dessus que je vais venir.

Le problème c'est que ça s'organise qu'un soir ou qu'une fois par semaine. Et je sais qu'il y a une très longue liste d'attente, et que toutes les personnes ne peuvent pas y participer. Alors avant que le postulat de Mme WAGNIÈRE aille s'oublier ou se perdre, non je ne dois pas dire perdre, dans les tiroirs, je propose déjà à la Municipalité qu'elle regarde pour doubler, c'est-à-dire deux jours d'urban training à Yverdon pour que tous les gens qui ont envie de le faire puissent y aller.

M. le Municipal Jean-Daniel CARRARD :

L'urban training, c'est déjà plusieurs fois par semaine, c'est gratuit et comme ça a été dit, mais ce n'est pas la seule activité possible. Il y a une multitude d'activités parce que les gens, en tout cas de la région, sont très créatifs. Et il y a une multitude donc de possibilités qui vont de « je cours pour ma forme », « urban training », tous ces éléments-là sont soutenus par la Ville.

Ce qui est proposé par Mme la Conseillère communale, est donc une activité supplémentaire, que j'ai vu aussi effectivement dans différentes villes avec pas mal de gens qui s'activaient sur ces engins, c'est vrai, en plein air. Si j'ai bien compris la demande de Mme la Conseillère, c'est de voir si c'était possible et si c'est, j'entends, une activité supplémentaire qui viendrait enrichir encore la palette sportive yverdonnoise. Charge à vous Mmes et MM. de savoir si vous voulez le renvoyer en Municipalité pour étude, en tenant compte des remarques de Mme la Municipale SAVARY, qui dit que les Rives du Lac sont déjà fortes occupées. À vous de voir ce que vous décidez sur la proposition, qui serait une proposition complémentaire de Mme la Conseillère WAGNIÈRE.

M. le Conseiller Pierre HUNKELER :

L'activité physique est certainement une bonne chose, mais chacun peut la faire à son goût. On voit les jeunes s'approprier le mobilier urbain existant pour faire toutes sortes de choses et ça marche très bien. J'ai un peu souci de cette dérive qui veut dire qu'on ne peut pas s'entraîner, s'exercer sans que la communauté, sans que la commune mette à disposition des équipements supplémentaires.

Utilisons ce qui est déjà disponible, et dieu sait s'il y a de bonnes choses au Parc des Rives grâce à une collègue Conseillère, qui à l'époque, a rajouté je ne sais combien de dizaines de milliers de francs pour que les jeux d'enfants soient des vrais jeux et pas du bricolage sur le préavis de l'époque. Donc on a déjà quelques jolies choses, si vous voulez faire de l'équilibre, si vous voulez faire de la balance, si vous voulez faire des choses, c'est pour les jeunes, mais ça marche très bien pour les moins jeunes également, donc je suis très réticent à suréquiper la Ville, alors qu'une paire de baskets suffit à déjà faire pas mal de choses. Il suffit d'en avoir envie.

Mme la Conseillère Pierrette ROULET-GRIN :

Même si en matière de sport je suis plus croyante que pratiquante, (*rires dans la salle*) j'appuie

l'idée de Mme Emilienne WAGNIÈRE, je souhaite que ceci soit étudié de manière peut-être un petit peu plus approfondie pour ceux qui doutent que ce genre de choses peut exister. Les Rives du Lac sont quand même relativement larges. Elles doivent offrir des diverses possibilités. Ceux qui peuvent mettre leurs baskets et se suffire d'une barrière, tout le monde n'est pas dans ce cas-là, il y a d'autres gens qui ont d'autres possibilités. Et puis l'avantage de ceci, c'est qu'au lieu d'aller dans un fitness dans des locaux fermés, on peut fort bien le faire à l'extérieur, et je crois que c'est une bonne chose.

Proposition de renvoi en commission

Moi, je vous propose de renvoyer ce postulat en commission.

M. le Conseiller Roland VILLARD :

Les espaces publics en milieu urbain ne manquent pas à Yverdon-les-Bains. Nous avons la chance d'avoir de nombreux parcs et des places de jeux pour les enfants, mais très peu de points d'activités sportives en plein air destinés aux adolescents et aux adultes. Est-ce la raison de certains dérapages ou incivilités constatées ? Probablement pas.

Offrir des activités sportives de plein air sur le lieu de vie pourrait être bénéfique pour la santé de chacun, pourrait permettre aux citoyens de se réapproprier l'espace urbain et contribuer à tisser des liens sociaux plus forts entre les différentes communautés et générations de notre Ville, et pourquoi pas, contribuer au calme de notre belle cité. Cette idée est d'ailleurs déjà partiellement appliquée dans le concept d'urban training en Suisse.

L'idée de base est de reprendre la Ville par le sport et en groupe avec des coaches formés. Jusqu'ici ce concept ne se basait que sur des installations et du mobilier urbain existant sans en prévoir de spécifique à cet effet. Il est probablement temps d'y songer.

C'est pour cela que je vais soutenir la proposition de Mme WAGNIÈRE et je vous demande d'en faire pareil, merci.

M. le Président Jean-David CHAPUIS :

Nous sommes en présence de la proposition de renvoyer ce postulat à une commission.

M. le Conseiller Cédric PILLONEL :

Autant je conçois que dans des objets philosophiquement, politiquement sensibles, il peut être judicieux de renvoyer les débats en commission. Je pense que comme la postulante a eu la bonne idée de nous soumettre quelques images pour nous permettre, pour les peu pratiquants de sports, de voir un tout petit peu à quoi ça ressemble et ce que c'est. Je pense qu'on peut trancher ce soir, sans renvoyer une commission qui coûtera quelque chose à la Commune, pour un objet qui est quand même relativement marginal, qui n'est pas un grand débat. Et en plus, on se trouve en présence d'un postulat qui demande à la Municipalité d'étudier l'installation de ces zones.

Donc moi, je vous incite, personnellement je vais accepter ce postulat parce que je le trouve sympathique et intéressant. Et puis je vous invite à refuser le renvoi en commission parce que je pense qu'on n'a pas besoin de ça pour se positionner ce soir.

M. le Président Jean-David CHAPUIS :

Du moment que la proposition de renvoyer en commission a été demandée, elle est mise au vote.

Vote sur renvoi en commission

Le renvoi de ce postulat à une commission est refusé, le nombre de personnes acquises à la cause n'étant pas suffisant.

Donc si la parole n'est plus demandée, nous votons.

Vote

La prise en considération de ce postulat et son renvoi à la Municipalité sont acceptés avec quelques avis contraires et quelques abstentions.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

18.6

Une Interpellation de M. le Conseiller Maximilien BERNHARD (Priorisation des investissements de la Ville d'Yverdon-les-Bains)

Mon interpellation à l'attention de la Municipalité concerne la priorisation des investissements proposés par la Municipalité, donc des investissements de la Ville d'Yverdon-les-Bains.

Suite à l'acceptation par l'électorat yverdonnois fin 2012 de la réalisation d'une route communale de contournement au sud-ouest de notre Ville, la Municipalité annonçait, dans le préavis 13.24, une série de mesures d'économies visant notamment à reprioriser les investissements de notre Commune. L'exécutif annonçait, selon ses propres dires, qu'il allait prendre des décisions douloureuses.

Petit rappel de quelques-unes des mesures indiquées dans le préavis 13.24 :

1. Renoncement à l'acquisition du bâtiment de l'Avenue des Sports 5 pour un montant de Fr. 5'300'000.--.
2. Révision des priorités d'investissements autour de dépenses qualifiées d'incontournables.
3. Recentrage des dépenses sur l'indispensable, notamment en raison d'obligations légales et/ou sécuritaires.

J'ai donc pris la Municipalité au mot et repris la liste des préavis qui ont été émis depuis l'annonce de ces diverses mesures d'austérité. Des préavis, ayant une nécessité avérée, ont été soumis au Conseil communal et acceptés. Il s'agissait notamment d'investissements pour des travaux de réfection sur des bâtiments, remplacement d'installations de chauffage, du renouvellement d'infrastructures, ou encore le remplacement de luminaires.

En revanche, force est de constater que plusieurs investissements proposés rentraient en contradiction avec les mesures indiquées par la Municipalité. En voici quelques-uns :

Préavis 13.22 du 26 juillet 2013 : demande de crédit d'investissement de Fr. 352'000.-- pour l'achat d'une fraction de la parcelle n° 1132, appartenant à la coopérative du Cercle ouvrier. S'agissait-il d'un investissement indispensable et incontournable ? Pas nécessairement.

Préavis 13.25 du 16 août 2013 : demande de crédit d'investissement de Fr. 1'945'000.-- pour les travaux de valorisation du camping des Iris. Était-ce un investissement indispensable et incontournable ? On peut sérieusement en douter.

Préavis 13.39 du 22 novembre 2013 : demande de crédit d'investissement de Fr. 900'000.-- pour l'aménagement du Parc Pignet. S'agissait-il, là encore, d'un investissement indispensable et incontournable ? Sûrement pas.

Préavis 13.44 du 17 décembre 2013 : demande de crédit d'investissement de Fr. 1'623'000.-- pour des travaux d'installation et d'aménagement d'abris de vélos sur l'ensemble du territoire yverdonnois. Était-ce là aussi un investissement indispensable et incontournable ? Pas véritablement.

Et pour finir, cerise sur le gâteau, c'est d'ailleurs ce qui m'a mis la puce à l'oreille pour notre interpellation de ce soir, **Préavis 14.08** du 17 février 2014 qui a été discuté ce soir : demande de crédit d'investissement de Fr. 150'000.-- pour les travaux de construction d'un chemin entre Clendy et Champ-Pittet. S'agissait-il encore et toujours d'un investissement indispensable et

incontournable ? En tout cas pas, on en est loin.

Intéressons-nous maintenant au montant total de ces investissements prétendument indispensables et incontournables : je vous le donne en mille, il s'agit de Fr. 4'970'000.--, soit une somme très proche du montant qui était nécessaire à l'acquisition du bâtiment de l'Avenue des Sports 5, secteur hautement stratégique pour le développement de notre Commune.

On s'étonne dès lors des contradictions constatées depuis fin 2012 dans la priorisation des investissements de notre Commune. J'interpelle par conséquent notre exécutif comme suit, avec trois questions :

1. Selon quels critères la Municipalité se base-t-elle pour définir les investissements qualifiés d'indispensables et d'incontournables ?
2. La Municipalité a-t-elle réellement repriorisé de fond en comble son plan des investissements ?
3. Comme indiqué dans le préavis 13.24, la Municipalité a-t-elle vraiment défini des standards moins ambitieux en matière de construction, en particulier pour le futur collège des Rives ?

Voilà, j'attends avec intérêt la réponse de la Municipalité.

M. le Président Jean-David CHAPUIS :

Vous avez déposé une interpellation au sens de l'article 65 de notre règlement. Elle est bien munie de cinq signatures, donc nous acceptons votre interpellation.

M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL :

Alors je reviendrai sur les différents exemples que vous avez cités, M. le Conseiller BERNHARD, tout à l'heure. Mais j'aimerais tout d'abord commencer par vous dire que les priorités de la Municipalité, vous les connaissez en termes d'investissements puisqu'ils font l'objet d'une communication annuelle sous la forme du plan des investissements qui vous est remis à la fin du mois de novembre ou au début du mois de décembre. La dernière version de ce plan des investissements est l'exemple des priorités que nous avons dû mettre sur ce plan des investissements.

Alors après on peut discuter des priorités, de savoir qu'est-ce qui vous paraît à vous indispensables et à nous indispensables, de ce qui est bon pour la population ou nécessaire pour le bien-être des citoyens d'Yverdon-les-Bains. C'est un débat politique, et ce débat politique vous l'avez à chaque reprise puisque vous votez ces préavis, Mmes et MM. les Conseillers. Vous les votez en connaissance de cause. Pour la parcelle du Cercle ouvrier, vous oubliez de dire pourquoi on l'a achetée, pour faire des logements pour étudiants, et vous en avez débattu, et je crois assez clairement, ici dans cette salle. La même chose pour le camping ou pour les autres éléments. Donc ces priorités, vous les connaissez, nous les avons définies dans le plan des investissements, en définissant aussi les critères et ça répond à votre question, votre première question. Ces critères sont définis et ils sont explicites, et ils sont communiqués au Conseil communal, je crois qu'il n'y a pas à revenir là-dessus.

Après vous citez les chiffres, M. le Conseiller, vous oubliez de soustraire les subventions que nous pouvons obtenir. Pour les abris vélos par exemple, je vous rappelle que nous avons obtenu 50% de subvention de la part de la Confédération dans le cadre du projet d'agglomération. C'est une des raisons pour lesquelles nous avons lancé cet investissement, tenant compte du fait que nous étions pour une fois, on s'en plaint assez, pour une fois soutenus dans un investissement important et au bénéfice de la population qui se déplace à vélo et qui se plaint, M. le Conseiller, parce que c'est aussi un critère de savoir quels sont les besoins de la population, qui se plaint de ne pas avoir des abris vélos en suffisance et sécurisés sur le territoire de la Commune.

Alors évidemment on peut dire que le camping ça ne servait à rien, qu'il fallait le fermer et oublier

tout simplement les touristes qui viennent à Yverdon-les-Bains et qui peuvent bénéficier de nos rives magnifiques, et qui peuvent aussi à l'occasion se déplacer en ville, à y faire des courses ou aller consommer dans des restaurants. Bien sûr qu'on peut ne pas le faire. On peut aussi laisser le Parc Piguët en friche. On n'aurait peut-être pas dû l'acheter à l'époque, M. le Conseiller, comme certains l'auraient souhaité. On aurait dû le laisser tel quel. Nous avons estimé, et le Conseil avec nous, que c'était effectivement une dépense prioritaire parce que ça permet d'anticiper l'avenir et de créer des espaces publics de qualité dont les générations futures pourront aussi bénéficier. Il y a des trains qui passent, M. le Conseiller, il faut savoir ne pas les rater.

Et puis alors vous mettez le chemin de mobilité douce de Clendy à Champ-Pittet. Excusez-moi, M. le Conseiller, mais Fr. 150'000.-- pour améliorer une liaison qui est importante, vous savez combien de gens parcourent ce sentier chaque année, pour aller au Château de Champ-Pittet, je trouve que ce n'est pas une dépense inconsidérée. Et si elle n'est pas prioritaire effectivement, elle ne crée pas trop de soucis sur le plan financier pour la Commune.

Donc on pourrait prendre chaque exemple comme ça, mais tous ces exemples, ils sont dans le plan des investissements. Vous avez une vision assez claire de ce que nous allons investir ces dix prochaines années. Il y aura des rocade, il y aura des modifications évidemment comme chaque fois. Et chaque préavis est soumis à ce Conseil qui en débat sereinement, qui en débat parfois avec moins de sérénité, et c'est des préavis un peu plus politiques, mais il n'y en a pas beaucoup. Et nous travaillons ici pour le bien de la collectivité, et vous avez chaque fois l'occasion de vous prononcer, Mmes et MM. les Conseillers. Alors, nous sommes heureux à la Municipalité que vous refusiez rarement nos préavis, mais vous avez tout à fait l'occasion de le faire si vous le souhaitez.

M. le Conseiller Pierre HUNKELER :

Je suis quelque peu interpellé, choqué par cette interpellation qui s'adresse à la Municipalité, puisque c'est le règlement qui le veut, mais en tant que Conseiller, en tant que membre de commissions qui ont étudié ces préavis, en tant que membre du Conseil qui a accepté les préavis. En fait, vous interpellez le Conseil, cher collègue, qui ne fait pas son travail, une Commission des finances qui n'a pas examiné en détail ce qui était prioritaire et pas prioritaire, des commissions spécialisées qui n'ont pas émis des réserves sur l'importance de la dépense. Donc je suis tout à fait désagréablement surpris et je suis en train de me demander si j'ai vraiment bien fait mon travail ? Puisque j'aurais dû en fait, à vous entendre, refuser toute cette série de préavis.

Donc pensez lorsque vous interpellez les Municipaux sur des points comme ceux-là, que vous interpellez aussi très directement vos collègues qui ont pris des décisions en toute bonne conscience, et tout à coup se voir reprocher d'avoir fait des dépenses inconsidérées.

M. le Conseiller Maximilien BERNHARD :

Oui, tout d'abord un mot à l'attention de mon collègue HUNKELER, si vous avez bien écouté finalement l'objet de mon interpellation, je ne mets nullement en cause les décisions de ce Conseil. En l'occurrence, c'est des décisions qui ont été contestées, mais je ne remettais pas ça en cause. Là où je remettais en cause, d'ailleurs je ne remettais pas fondamentalement en cause l'utilité de certains de ces investissements, ce que je mettais précisément en cause, si vous aviez écouté attentivement l'interpellation, c'était la notion de besoins prioritaires, soi-disant indispensables et incontournables.

Et à entendre M. le Syndic, ce que je constate, et c'est bien ce que je pensais en arrivant ce soir à ce Conseil, c'est avant tout une question d'appréciation. C'est avant tout, et je le répète, une question d'appréciation et vraisemblablement les mesures qui ont été indiquées dans le préavis 13.24 à l'époque ont été faites plutôt sur le coup de l'émotion que sur des questions

plutôt rationnelles.

M. le Conseiller Cédric PILLONEL :

Moi, je suis comme mon collègue HUNKELER, assez étonné des interventions de notre collègue Maximilien BERNHARD. Tout d'abord puisqu'il fait fi de la séparation des pouvoirs qui régissent les sociétés démocratiques, à savoir que l'exécutif propose et que le Conseil dispose. C'est toujours le Conseil qui vote des crédits. S'il les juge pas bons, pas aboutis, pas adéquats, il les refuse. On en refuse, pas beaucoup, on en a refusé quelques-uns, Mme la Municipale SAUGY en a souffert d'ailleurs, c'était les festivités pour l'anniversaire de Rousseau. Mais c'est le but du Conseil de vérifier la validité et l'intérêt d'une dépense avant de la faire.

Et puis, j'ai quand même un tout petit peu l'impression que vous intervenez, vous arrivez après la bataille, M. le Conseiller Maximilien BERNHARD. On aurait aimé vous entendre lors des discussions de ces nombreux préavis pour que vous puissiez nous dire : ces investissements, on n'en a pas besoin, il faut les refuser. On ne vous a pas entendu. Alors moi je suis un peu étonné de vous entendre maintenant nous dire que finalement tout ce qu'on a voté, et que peut-être vous avez voté aussi, je ne sais pas exactement tout ce que vous avez voté, c'était finalement des erreurs !

M. le Conseiller Maximilien BERNHARD :

Oui, simplement repréciser, M. le Conseiller PILLONEL, que vous me tenez des propos qui n'étaient pas les miens. J'ai simplement refait un petit rétroactif, j'ai repris finalement des déclarations qui avaient été faites à l'époque, point barre !

Et je le répète, je remets nullement en question les décisions qui ont été prises par ce Conseil. Je ne mélange pas non plus les deux pouvoirs. Ne me prêtez pas des propos que je n'ai pas tenus ce soir !

M. le Conseiller Giancarlo VALCESCHINI :

Je ne voulais pas intervenir parce que chaque fois que j'interviens, on me prête des intentions de défendre la Municipalité qui est assez grande pour se défendre toute seule. Mais cette fois-ci je vais le faire quand même parce que d'une part (*rires dans la salle*) à l'image de ce qui a été dit par notre collègue Maximilien BERNHARD, on a tout à fait écouté ce qu'il a dit. Et je l'ai parfaitement entendu dire et mettre dans la balance un préavis qui avait été retiré par la Municipalité avec toute sorte d'autres préavis qui ont été votés par ce Conseil. Alors si ça ce n'est pas un procès d'intention, je ne sais pas comment il faut le qualifier, mais c'est clairement, à mes yeux, ce qu'il tente de faire maintenant.

Et quoi qu'il le dise, maintenant c'est trop tard, ces propos ont été tenus. Effectivement comme plusieurs d'entre nous l'ont rappelé tout à l'heure, ces préavis ont été votés par ce Conseil, certains à l'unanimité. Donc on ne peut pas se déjuger aujourd'hui de ce qui a été fait. On est libre d'accepter le choix des priorités que nous propose la Municipalité. On est libre de les refuser. Mais il n'y a pas à revenir sur ce qui a été décidé !

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

18.7

Une Interpellation de M. le Conseiller Pierre DESSEMONTET (Avenir de la Police du Nord Vaudois suite au départ annoncé de 4 communes)

La presse s'est fait récemment l'écho du fait que la Police Nord Vaudois, dont nous sommes notamment membres, serait menacée de disparition suite au départ annoncé pour 2016 des quatre communes de Corcelles-sur-Chavornay, Ependes, Essert-Pittet et Suchy, suite à leur fusion annoncée avec Chavornay, qui, comme on le sait très bien, n'est pas membre de Police

Nord Vaudois. En effet, l'une de ces communes, Ependes, assure tant bien que mal la continuité territoriale entre les deux pôles d'Orbe et d'Yverdon-les-Bains, étant limitrophe des deux – au bout du terrain d'aviation en ce qui nous concerne, et le long d'une haie de 300 mètres de long au lieu-dit Pré-Peilly, au beau milieu de la plaine, du côté d'Orbe.

Or, la continuité territoriale, au sens « Office fédéral de la topographie » du terme, étant une des conditions obligatoires de la constitution d'une police régionale, on en a peut-être un peu vite déduit que la disparition de cette continuité territoriale entraînerait automatiquement la dissolution d'une police régionale déjà constituée, même si cette disparition n'a qu'un impact minime, pour ne pas dire complètement nul, sur le fonctionnement de ladite police, ce qui, évidemment, est le cas ici.

On peut donc pester, à bon droit, sur l'introduction d'une condition légale aussi surannée, tant il est vrai que depuis longtemps, ce n'est plus l'existence d'une frontière commune qui fonde les relations de proximité, de complémentarité ou de collaboration entre les lieux; à notre époque de flux et de mouvements, c'est bien la liaison autoroutière, qui passe à bonne distance des villages, qui fonde le lien opérationnel entre Orbe et Yverdon-les-Bains.

Mais on peut surtout se poser la question de l'analogie étant faite entre deux situations qui à mon sens diffèrent profondément. Il ne me semble ni évident, ni automatique, que parce qu'il fallait une continuité territoriale au moment de la constitution de la Police Nord Vaudois, cela implique forcément qu'une fois la police opérationnelle, la disparition de cette continuité entraîne sa dissolution. La Police Nord Vaudois existe, pour le meilleur et pour le pire, et il me semble insensé qu'elle puisse être menacée pour cette seule et unique raison que Chavornay va s'étendre dans la plaine.

J'interpelle donc la Municipalité ce soir pour lui demander si elle a exploré toutes les voies de droit qui permettraient d'établir que les conditions requises pour la création de la police régionale ne s'appliquent plus forcément dès lors que ladite police régionale est déjà en place, voire, le cas échéant, si elle est prête à demander une exception, en se prévalant de cet état de fait.

M. le Président Jean-David CHAPUIS:

Votre interpellation, signée par cinq membres de notre Conseil, est donc valable au sens de l'article 65 de notre règlement.

M. le Municipal Jean-Daniel CARRARD :

C'est une excellente question que nous amène là, M. le Conseiller DESSEMONTET. Je le remercie de me l'avoir faite parvenir en fin d'après-midi. J'ai pris quelques bribes d'informations complémentaires et je vais vous amener ce que je peux amener comme réponse. Je ne peux pas répondre de façon catégorique, mais, je peux rappeler dans quelle situation on est, et peut-être quelles sont les perspectives.

La cohérence territoriale, c'est-à-dire la mitoyenneté des territoires, était une des idées, exigences qui faisaient partie de l'EMPL quand on a construit la nouvelle loi sur la police. La subtilité de la rédaction de la nouvelle loi sur la police offre une palette d'interprétations qui dit ceci, entre autres, sous Conditions d'accréditation :

disposer d'un secteur d'intervention clairement délimité géographiquement et cohérent du point de vue opérationnel.

(Rires dans la salle)

Cohérence opérationnelle, oui, bien sûr, donc la cohérence opérationnelle est donc l'efficacité et l'approche pragmatique de la résolution des problèmes, et ça c'est quelque chose qui est facilement compréhensible et quantifiable.

La cohérence territoriale, telle que l'a écrit la loi de l'article que je viens de vous citer, permet

peut-être une interprétation. Je pense qu'il faut essayer de comprendre l'esprit de la loi pour voir quelle est la marge de manœuvre qu'on peut avoir. Nous avons compris que si les communes qui cherchent à fusionner, confiaient leur sécurité à la police cantonale, je dis « confiaient » parce que encore faut-il que le peuple accepte le principe de fusion, et c'est donc sous ce côté-là que je parle, et bien, si c'était le cas, il y aurait une rupture d'une quinzaine de kilomètres avec la commune d'Orbe et la commune de Montcherand. Ce qui fait que dans l'esprit de la loi, pour avoir participé quasiment à toutes les séances de construction de cette loi, et dans l'esprit à l'époque, il était dit qu'il faut qu'il y ait une cohérence opérationnelle et une proximité géographique. Disons, on verrait mal que la Police du Nord Vaudois aille, disons, pratiquer dans le secteur Château-d'Oex, je pense que ça ne viendrait à l'esprit de personne.

Maintenant quelle est la bonne distance et quelle est la rupture qu'on pourrait imaginer ? Alors 15 km, ça me semble être quelque chose qui ne pourrait pas prétendre à une distance raisonnable. Vous le savez, en parallèle de la votation que ces communes, qui cherchent à fusionner sous l'appellation Chavornay et qui vont choisir leur destin normalement au mois d'octobre ou novembre de cette année, nous avons approché les autres communes qui nous séparent de la commune d'Orbe ainsi que les autres communes de la couronne yverdonnoise. Partant du principe qu'il n'y a pas seulement la liaison géographique avec Orbe qui est intéressante, mais enfin la cohésion opérationnelle, et nous avons donc recontacté, expérience faite, les communes de la région pour voir si elles avaient de l'intérêt à travailler avec nous d'une façon générale.

Alors des communes ont répondu positivement, je ne veux pas citer ici quelles communes parce que je ne suis pas sûr que leurs populations soient déjà au courant de l'orientation politique de leurs exécutifs, mais il y a donc des communes qui ont répondu positivement à cet appel du pied de la Police du Nord Vaudois.

Nous avons aussi contacté les communes de Chamblon, Suscévaz, Method, Treycovagnes, et je dois en oublier une... Method, Treycovagnes, Chamblon...

M. le Conseiller Pierre DESSEMONTET :

Valeyres-sous-Rances ?

M. le Municipal Jean-Daniel CARRARD :

Non (*rires dans la salle*) vous avez raison, on aurait pu, mais on n'a pas ! Ces communes si je les cite, c'est évidemment parce qu'elles sont en zone intermédiaire entre la ville d'Orbe et la ville d'Yverdon-les-Bains. On pourrait imaginer que si une de ces communes, par exemple, répondait favorablement, et bien cette distance que j'expliquais de 15 km serait donc réduite et pourrait donc permettre au Conseil cantonal de sécurité de préavisier favorablement au Conseiller d'État, et c'est donc le Conseiller d'État qui en définitive trancherait de savoir si elle pourrait admettre qu'il n'y ait pas de mitoyenneté des territoires, et que la distance et la valeur de la prestation soient notamment assurées.

Donc tout n'est pas complètement joué puisqu'en fait si je résume, il y a malgré tout le choix démocratique des communes qui fusionnent de savoir si elles acceptent ou si elles n'acceptent pas. De savoir les communes que nous avons contactées si elles répondent positivement à la démarche et à l'intérêt de travailler en Police Nord Vaudois. Et accessoirement, une fois qu'on aura cette synthèse-là, de voir avec le Conseiller d'État si la distance permettrait quand même d'assurer la liaison avec Orbe.

J'en profite pour dire, la Police du Nord Vaudois donc, normalement devrait persister sous cette appellation-là, peut-être dans une répartition géographique autre, qui, comme je l'ai dit, devrait se redessiner. Mais quoi qu'il en soit, la Ville d'Yverdon toute seule, disons, obtiendrait l'accréditation de la part du département, puisque la Ville d'Yverdon toute seule répond à tous les critères d'accréditation nécessaires pour obtenir une police communale indépendante.

Donc on a encore une marge d'appréciation, une marge de discussion, tout n'est pas gravé dans le marbre. Et je pense qu'on aura l'occasion d'y revenir lors des prochains mois. Voilà, Mmes et MM. pour les informations.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

18.8

Une Question de Mme la Conseillère Catherine CHEVALLEY (Défibrillateurs automatiques externes sur l'espace public)

J'aimerais poser une question à la Municipalité.

Ma question portera sur le préavis 13.13 traitant des conditions d'utilisation des défibrillateurs automatiques externes. Lors du Conseil communal du 27 juin 2013, j'étais intervenue pour que les défibrillateurs automatiques soient accessibles depuis l'espace public en tout temps. L'amendement avait alors été accepté à une très large majorité.

Une année s'est bientôt écoulée et je constate qu'aucune disposition n'a été prise à ce sujet. Je profite de cette occasion pour rappeler que l'accès rapide à un défibrillateur est primordial et vital en cas de malaise cardiaque, car en effet toutes les minutes comptent.

Je souhaiterais donc connaître l'avancement de ce dossier et en particulier quels seraient les délais pour équiper les espaces publics de ces appareils.

M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL :

Alors conformément au préavis qui vous a été soumis et que vous avez adopté avec cet amendement, les défibrillateurs ont été installés dans les pharmacies. Donc c'était, je vous le rappelle, une décision de la Municipalité qui suivait le plan cantonal de déploiement de ces défibrillateurs sur l'ensemble du territoire cantonal, avec des zones pilotes, celle d'Yverdon faisant partie de ces premières villes ou premières communes qui seraient équipées de la sorte avec des défibrillateurs dans les pharmacies. L'amendement venant du fait que, les pharmacies, pour la plupart d'entre elles, ne sont ouvertes que pendant les heures d'ouverture des commerces et pas le soir ou la nuit. Donc cette première étape a été réalisée.

Quant à installer des défibrillateurs sur le domaine public, se pose toujours la question de savoir qui va les utiliser. Mais dans une phase intermédiaire en tous les cas, la police a équipé chacun de ses véhicules d'un défibrillateur et a formé, puisque des questions aussi fondamentales qui se posent dans le cadre de l'utilisation de ces défibrillateurs, non seulement l'utilisation en soi du matériel, mais aussi des actes qu'il faut poser pour qu'une vie puisse être sauvée. Tout le personnel du poste de police a été formé.

Donc nous avons maintenant des défibrillateurs partout en ville qui sont à disposition la journée avec du personnel dans les pharmacies qui est formé, des défibrillateurs qui se trouvent dans les six véhicules d'intervention de la police d'intervention de la police, en plus de ceux évidemment qui se trouvent dans les ambulances, avec du personnel formé. Et nous allons faire un bout de chemin comme ça pour voir comment le système fonctionne, tout en gardant à l'esprit cet amendement que nous savons devoir mettre en œuvre dans une deuxième phase. Mais on fait les choses pas à pas, et nous estimons avoir largement amélioré la situation par rapport à ce qui existait avant, avec ces différentes mesures qui ont été prises. Mais sachez que nous gardons cela dans la perspective d'une troisième étape.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

18.9

Une Question de Mme la Conseillère Pierrette ROULET-GRIN (Sondage du COPIL sur la route de contournement)

J'ai une question à la Municipalité, par M. le Syndic, Président du COPIL « Route de contournement ».

Plusieurs communiqués de presse issus de la Municipalité et repris par les medias ont appris aux Conseillers communaux et à nos concitoyens que des travaux préparatoires - ou de réalisation – touchant le parcours de la route de contournement entre Roger de Guimps et la voie CFF ont été entrepris ces derniers jours. On se réjouit qu'une vingtaine de mois après le vote positif de la population la concrétisation du résultat du scrutin débute. On peut d'ores et déjà remercier tous ceux qui œuvreront à cette voie de circulation voulue et attendue d'une forte majorité de nos concitoyens.

Il y a cependant – en regard de ce début des travaux - un étonnement qui est né parmi plusieurs personnes intéressées à cette réalisation.

Mandatée par la Municipalité, une agence de communication privée a sollicité une vingtaine de personnalités yverdonnoises – soit des responsables d'associations économiques, de groupements de quartier, ou de partis ou groupes politiques représentés dans le présent Conseil communal, comme plusieurs membres de la Municipalité ou de leurs proches collaborateurs - pour répondre à un questionnaire, avec des heures d'interviews individuelles à la clé pour l'agence en question, ainsi qu'un rapport final.

De la douzaine de questions posées sur le dossier de la route de contournement, j'en cite quelques-unes :

- Ce dossier fait-il référence à une route de contournement ou à une route de desserte ?
- Quels sont aujourd'hui les principaux obstacles à la bonne réalisation de ce projet ?
- Ce projet, ça va coûter combien ?
- Est-ce que la Ville peut se le payer ?
- Quels sont les atouts de ce projet ?
- Quelles en sont les faiblesses ?
- Une communication réussie sur ce projet, ça ressemble à quoi à vos yeux ? fin de citation.

Comme on sait qu'une enquête de ce type menée par des professionnels coûtera automatiquement plusieurs dizaines de milliers de francs à la caisse communale donc aux contribuables yverdonnois, M. le Syndic peut-il nous indiquer :

- Pourquoi les professionnels de la communication qu'emploie le greffe municipal n'ont-ils pas été chargés de ce sondage ?
- À quoi va servir ce sondage ?
- La population aura-t-elle connaissance du résultat de celui-ci, sous quel contrôle et sous quelle forme ?

Merci de votre réponse.

M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL :

Tout d'abord de manière générale, les responsables de la communication, qui sont donc deux personnes, un responsable de la communication institutionnelle à 80% et un responsable du marketing institutionnel à 80%, ne travaillent pas sur les différents projets de la Ville. Ils coordonnent l'information sur ces projets, mais chaque projet doit assumer lui-même sa communication. Et d'ailleurs vous avez voté le préavis concernant ce crédit d'étude pour la route de contournement qui contient un volet communication dans lequel nous prenons l'argent qui est utilisé par une société externe parce que nous mandatons, parce que nous ne pouvons pas tout faire tout seuls, ou alors il faudrait engager quelques personnes de plus à la communication pour

le faire.

Nous mandatons donc régulièrement des sociétés externes pour nous aider à travailler sur la communication, qui, comme vous le savez, est essentielle dans ce type de projet, comme dans d'autres, pour accompagner, pour expliquer, pour informer et pour faire en sorte que petit à petit une adhésion se crée autour des projets que nous menons, de manière aussi à éviter quelques oppositions en bout de course qui peuvent rallonger les délais de manière extrêmement conséquentes, et je ne pense pas, Mme la Conseillère, que vous souhaitiez que nous en arrivions là évidemment puisque vous souhaitez comme tout le monde que cette route se réalise dans les meilleurs délais.

Cela étant dit, oui, la méthodologie retenue par ce bureau, et qui a été acceptée par le comité de pilotage et par la Municipalité, visait à s'entretenir avec un certain nombre d'acteurs clés identifiés par eux-mêmes, par le groupe de pilotage, d'acteurs clés autour de ce projet de route de contournement, qui a quand même fait l'objet d'un débat politique relativement corsé pendant une période, et qui donc pour lui donner les meilleures chances d'aboutir, doit arriver à une situation un peu pacifiée. C'est un des objectifs que nous poursuivons. C'est de trouver un chemin, c'est le cas de le dire, pour que toutes les parties trouvent leurs intérêts ou trouvent en tout cas un modus vivendi qui permette à la route de contournement de se réaliser.

Alors évidemment c'est long, mais ça on l'a toujours dit, ces processus sont longs, vous le savez bien mieux que personne dans ce Conseil que lorsqu'on lance des projets, et bien ça prend souvent du temps. Mais ce programme de communication qui a été entamé de cette manière-là par ce bureau vise justement à arrondir les angles et à faire en sorte qu'il puisse se réaliser au mieux.

Et les différentes questions qui ont été abordées dans le cadre de ces entretiens, j'ai moi-même été interviewé comme vous, font référence à ces différentes questions qui se sont posées au fil du temps, qui se posent encore aujourd'hui, et pour lesquelles il faut trouver des réponses les plus satisfaisantes possibles pour tous les partenaires. Parmi les personnalités ou les entités qui ont été aussi auditionnées, il y a des habitants des quartiers concernés, puisqu'on sait que c'est aussi eux qui vont bénéficier, mais aussi subir quelques conséquences de cette route qui va être construite.

Voilà l'objectif qui est poursuivi et voilà pourquoi nous avons mandaté ce bureau. Mais il n'y a rien d'extraordinaire par rapport à cela.

Mme la Conseillère Pierrette ROULET-GRIN :

Oui M. le Syndic, je ne suis pas tout à fait satisfaite de votre réponse ! Dire que la tâche par rapport à ce qui a été fait comme communication depuis le moment où les décisions ont été prises. Je rappelle que les communications qui ont été faites depuis le moment où le peuple a accepté cette route de contournement, le 8 mars il y a eu un communiqué de presse qui indiquait les premières décisions, donc entre le 25 novembre et le 8 mars, il n'y a pas eu de communication.

Et c'était simplement pour dire comment fonctionnerait l'organisation, et ça veut dire qu'il y aurait un comité de pilotage, ses membres, service pilote : Service des travaux, et puis le groupe de projet qui sont des services techniques.

La Ville a de toute façon communiqué sur cet objet, et moi ce qui me surprend c'est les questions et le ton qu'il y a « Ce projet ça va coûter combien ? », on a reçu tous un préavis. Un préavis qui a été accepté ici. On connaît plus ou moins combien ça va coûter. « Est-ce que la Ville peut se payer ? » ça ce n'est pas de la médiation faite par un organe de communication, c'est simplement rallumer un feu. Et je trouve extrêmement dommage, j'arrêterai là, je ne veux pas être plus longue, mais je trouve extrêmement dommage qu'on dépense l'argent du citoyen pour poser des questions qui sont, je le dirais très faibles, par rapport au but à atteindre.

Merci de votre réponse.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

M. le Président Jean-David CHAPUIS :

La discussion est toujours ouverte au point 18 de notre ordre du jour.

S'il n'y a plus de demande d'intervention de la part des membres de ce Conseil, je me tourne vers la Municipalité et lui demande si elle a des réponses à apporter à notre Conseil ?

M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL :

Non, je crois qu'on a assez parlé.

Clôture

M. le Président Jean-David CHAPUIS:

Donc la parole n'est plus demandée, elle est close.

Nous arrivons donc au terme de notre séance. Je remercie chacun de sa participation ainsi que les téléspectatrices et téléspectateurs de nous avoir suivis.

Je vous donne rendez-vous dans cette salle le jeudi 26 juin 2014 à 20h.

Il est 22h48, je lève cette séance en vous souhaitant une très bonne fin de soirée, merci.

CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

Jean-David CHAPUIS

Anne LEUENBERGER

Président

Secrétaire adjointe

TABLE DES MATIERES

du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 5 juin 2014

	Page
1. Appel.....	- 226 -
2. Approbation du PV du 3 avril 2014	- 226 -
3. Démission	- 227 -
4. Assermentation.....	- 227 -
5. Communications du Président.....	- 228 -
6. Communications de la Municipalité	- 230 -
7. Nominations d'un membre et d'un membre suppléant à la Commission des affaires immobilières.....	- 230 -
8. Nomination d'un membre à la Commission des pétitions	- 231 -
9. Nomination d'un membre suppléant à la Commission des finances.....	- 231 -
10. Nomination d'un membre suppléant à la Commission communale de recours	- 232 -
11. Préavis n° PR14.07PR concernant une demande d'autorisation d'acquisition de la parcelle 3012, Praz Burmez, dans le cadre de la copropriété du Parc scientifique et technologique, pour un montant de Fr. 960'000.-- 📖 M. Pascal GAFNER, Président de la Commission des affaires immobilières, rapporteur.....	- 232 -
12. Préavis n° PR14.08PR concernant <ul style="list-style-type: none"> • l'adoption du plan d'aménagement de la liaison mobilité douce entre Clendy et Champ-Pittet ; • une demande de crédit d'investissement de Fr. 150'000.-- pour les travaux de construction du chemin. 📖 M. Stéphane BALET, rapporteur.....	- 235 -
13. Préavis n° PR14.09PR concernant <ul style="list-style-type: none"> • une demande de crédit d'études de Fr. 660'000.-- pour la révision conjointe du plan directeur communal (PDCom) (incluant le plan directeur des énergies) et du plan général d'affectation (PGA) ; • la réponse à la motion de Mme la Conseillère P. Roulet-Grin du 2 février 2012 « Pour une gestion cohérente du développement d'Yverdon-les-Bains » 📖 M. Bart WIND, rapporteur.....	- 236 -
14. Préavis n° PR14.11PR concernant une demande de crédit d'investissement de Fr. 1'300'000.-- pour l'acquisition de véhicules et machines-outils pour la période 2014-2015. 📖 M. Daniel HOFMANN, rapporteur.....	- 238 -
15. Préavis n° PR14.12PR concernant une demande de crédit d'investissement de Fr. 680'000.-- pour les travaux de remise en état du Temple Pestalozzi. 📖 Mme Anne GANDER, rapportrice.....	- 239 -
16. Préavis n° PR14.14PR concernant une demande de crédit d'investissement de Fr. 233'000.-- pour le remplacement des conduites d'eau et de gaz, la pose de tubes électriques et le remplacement des candélabres au chemin des Roses. 📖 M. Olivier DI PRINZIO, rapporteur.....	- 240 -

17. Préavis n° PR14.17PR concernant une demande de renouvellement de cautionnement pour le Tennis Club d'Yverdon-les-Bains pour un montant de Fr. 940'000.--.
📖 M. Roland VILLARD, Président de la Commission des finances, rapporteur
18. Propositions individuelles et interpellations..... - 242 -
- 18.1 Une Motion de Mme la Conseillère Valérie JAGGI WEPF
(Elargir le champ des caméras de la gare à 360 degrés)..... - 242 -
- 18.2 Une Question de Mme la Conseillère Valérie JAGGI WEPF
(Demande de locaux pour accueillir l'Office des tutelles et curatelles du Jura-Nord vaudois dans la zone d'Y-Parc) - 247 -
- 18.3 Une Question de Mme la Conseillère Valérie JAGGI WEPF
(Remise en question de l'organisation du Marché de Noël) - 251 -
- 18.4 Une Intervention de M. le Conseiller Pascal GAFNER
(Difficultés dans l'organisation des manifestations yverdonnoises)..... - 252 -
- 18.5 Un Postulat de Mme la Conseillère Emilienne WAGNIÈRE
(Fitness en plein air)..... - 256 -
- 18.6 Une Interpellation de M. le Conseiller Maximilien BERNHARD
(Priorisation des investissements de la Ville d'Yverdon-les-Bains) - 260 -
- 18.7 Une Interpellation de M. le Conseiller Pierre DESSEMONTET
(Avenir de la Police du Nord Vaudois suite au départ annoncé de 4 communes)..... - 263 -
- 18.8 Une Question de Mme la Conseillère Catherine CHEVALLEY
(Défibrillateurs automatiques externes sur l'espace public) - 266 -
- 18.9 Une Question de Mme la Conseillère Pierrette ROULET-GRIN
(Sondage du COPIL sur la route de contournement) - 266 -